

NUMERO  
HORS  
SERIE

# ROUGE



M 1493 - 8907 H - 20,00 F-RD



3791493020008 89075

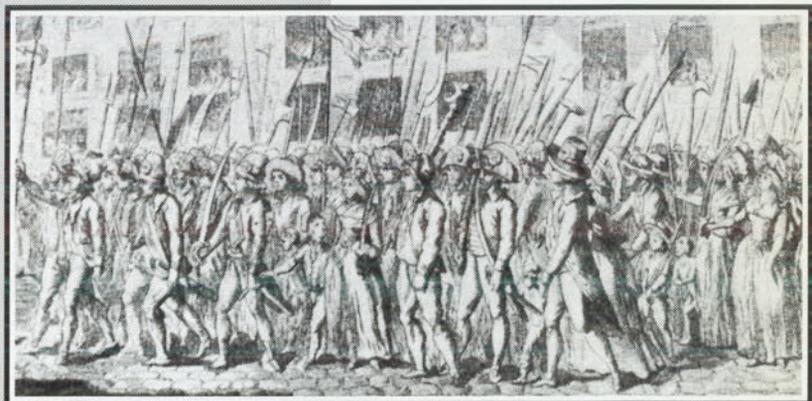
*J'écris ton nom, Révolution*

20 F

# SOMMAIRE



J'écris ton nom, Révolution	3
La grande arnaque du Bicentenaire	4
Babeuf, le tribun du peuple	7
L'"abolition" de la féodalité	8
Leur part de bonheur	10
"Nous aussi, des citoyennes"	12
Deux femmes dangereuses	15
Le soulèvement des esclaves d'Haïti	16
A vos chansons, citoyens	18
Grégoire, la vertu de l'égalité	21
Juifs hors du Moyen Age	22
Genève contaminée	24
L'explosion déchristianisatrice	26
Le spectre de la Terreur	28
Robespierre, archange, démon ?	32
Un modèle jacobin ?	35



## ONT COLLABORE A CE NUMERO :

Serge Aberdam  
Léonce Aguirre  
Philippe Andréa  
Daniel Bensaïd  
Elsy Bille  
Daniel Desmè  
Max Gallo  
Florence Gauthier  
Annie Geffroy  
Anne-Marie Granger  
Jean Lantier  
Michel Lequenne  
Arthur Mahon  
Christian Picquet  
Michel Thévenaz  
Alexis Violet



# J'écris ton nom, Révolution

par Christian Picquet

Connaît-on moment de l'évolution humaine qui, deux cents ans durant, déchaina tant de passions, pour ne pas dire de haines ? Étonnant paradoxe que cette révolution qui libéra le capitalisme des entraves que la production féodale opposait à son développement, mais qui demeure si profondément étrangère à ses bénéficiaires.

D'un Centenaire à un Bicentenaire, les mêmes mots reviennent sous la plume des élites distinguées. D'Hyppolyte Taine et Joseph de Maistre hier, au vénérable professeur Chaunu aujourd'hui, les uns y voient « *le minuscule segment cancéreux de notre histoire* » ; enfants de Tocqueville, à l'instar de François Furet, les autres accepteraient volontiers l'héritage s'il n'était entaché des « débordements » de 1793.

Que ces écoles bien-pensantes cherchent ainsi à jeter l'opprobre sur la plus grande secousse du XVIII<sup>e</sup> siècle ne représente qu'une confirmation. En dépit de ses limites ou de ses dérapages, la Grande Révolution constitue le formidable exemple des convulsions à travers lesquelles l'histoire avance, balaie les vieilles structures, établit un ordre nouveau à chaque moment de son développement.

Le « lever de soleil » révolutionnaire, pour parler comme le vieil Hegel, avait pourtant débuté sous le signe du compromis entre l'aristocratie et la bourgeoisie ascendante. A l'instar d'un Barnave affirmant, en 1791, « *qu'un pas de plus dans la ligne la liberté serait la destruction de la propriété* », Monarchiens, Feuillants puis Girondins tentèrent successivement d'arrêter la Révolution. Las ! l'attachement obstiné de la noblesse à ses privilèges, sa résistance armée contraignirent les bourgeois révolutionnaires à aller de l'avant. Il leur fallut alors en appeler aux masses populaires.

Ce trait continue à véhiculer sa charge subversive. Attestant qu'il est vain d'espérer la conciliation d'intérêts contradictoires, il résonne comme un constant appel à la révolte contre l'injustice, comme un permanent refus des compromissions. Sans que le processus révolutionnaire se fût approfondi, les paysans n'eussent jamais obtenu, en juillet 1793, l'abolition définitive des droits seigneuriaux. Pas plus que le peuple dressé n'eût balayé le cens et conquis le suffrage universel, même si les nouveaux maîtres du jeu s'empressèrent immédiatement de saborder cet acquis. A l'inverse, dès que Robespierre et les Jacobins s'effrayèrent du torrent, qu'ils tentèrent de le faire rentrer dans son lit, s'amorça une longue période de réaction. L'« Incorruptible » en devint d'ailleurs la première victime.

Voilà sans doute la raison pour laquelle, bien qu'elle consacra la propriété bourgeoise, la Déclaration des droits de l'homme conserve une portée universelle, conduisant récemment les étu-

dants et les ouvriers chinois à en faire leur drapeau. On peut, évidemment, voir en cette référence cent fois renouvelée la marque d'une certaine régression. Il n'y a pas si longtemps, c'est au nom d'Octobre que l'on se lançait à l'assaut du ciel. De fait, le « socialisme réel », le stalinisme ont frappé l'idéal communiste de discrédit, jusqu'à l'associer, dans l'esprit de beaucoup, aux massacres de Berlin-Est, Budapest, Prague ou Tian Anmen.

Il n'empêche ! La Révolution française reste l'épisode le plus éclatant des luttes de classes qui ouvrent l'ère des révolutions modernes, celles qui mettent en branle l'immense armée des bras nus, des laissés-pour-compte. Aussi, s'en réclamer va-t-il bien au-delà de l'exaltation de la démocratie bourgeoise naissante. Irrésistiblement, cette gigantesque tourmente évoque un déferlement qui submerge toutes les limites dans lesquelles l'on tente de le canaliser. Surgit alors l'image d'un peuple en armes, qui conquiert son droit au soulèvement jusqu'à en imposer la reconnaissance dans la Constitution de 1793. Revient en nos mémoires trop souvent défaillantes le souvenir des communes insurrectionnelles de 1792 et 1793, véritables ferments de démocratie directe qui inspirèrent ultérieurement les communards de 1871 et les prolétaires russes organisés en soviets.

De cette Révolution, nous nous sentons les héritiers. A la manière de Marx, quand il écrivait dans *la Sainte famille* : « *La Révolution française a fait éclore des idées qui mènent au-delà des idées de l'ancien ordre du monde. Le mouvement révolutionnaire qui prit naissance en 1789 au Cercle social, qui, en cours de route, eut pour représentant principaux Leclerc et Roux et finit par succomber temporairement avec la conspiration de Babeuf, avait fait éclore l'idée communiste (...). Cette idée, élaborée avec conséquence, c'est l'idée du nouvel ordre du monde.* »

Autant dire que la réhabilitation que nous voulons entreprendre s'oppose au sinistre travail des embaumeurs et des maquignons. Ceux-là célèbrent le Bicentenaire pour mieux diffuser leur fantasme d'une société régulant harmonieusement ses conflits de classes.

Cette Révolution, qui demeure une inconnue tant elle fit l'objet de déformations, nous nous efforçons d'en faire revivre les aspects roboratifs. Sans en dissimuler les zones d'ombre, dont seront victimes les femmes, les colonisés ou les pionniers du mouvement prolétarien. Ce qui appelle le véritable débat : quelles leçons nous faut-il maintenant en retirer ? Ce numéro hors série répond à ce double objectif.

Retrouver la vérité historique, afin d'en faire une arme dans le combat contemporain : n'attendons pas d'éloge de ceux qui n'aiment la révolution que lorsque un thermidor parvient à l'étouffer.

# La grande arnaque du Bicentenaire

Entretien avec François Dosse

● « L'objet révolutionnaire est vidé de son contenu. »  
C'est en ces termes que l'historien François Dosse, auteur de « l'Histoire en miettes » (La Découverte), dénonce le Bicentenaire officiel. Un Bicentenaire placé sous l'égide de Mitterrand et Furet ●

□ Elsy Bille — Comment se présente la commémoration du Bicentenaire du côté des institutions et des historiens « officiels » ?

**F**RANÇOIS DOSSE — C'est à la fois un trop-plein et un vide. C'est un trop plein sur le plan de l'orchestration médiatique. Mais c'est aussi un vide et une édulcoration. Dans cette tourmente, l'objet révolutionnaire est vidé de son contenu. La portée de la rupture révolutionnaire, fondatrice de notre histoire et de notre identité, s'en trouve quelque peu submergée. On peut, à ce niveau, citer les propos de notre Premier ministre : « *La grande leçon de la Révolution est qu'il ne fallait pas la faire.* »

Le paradoxe veut que, si ce n'est pas ressenti en France, ça l'est à l'étranger. Car il y a aujourd'hui, surtout à l'Est mais aussi dans les pays où existe un régime dictatorial, une grande force, un grand message, à vocation universelle, de la Révolution française dans ce qu'elle porte de transformations, d'idéaux égalitaires, de liberté et de fraternité entre les peuples, par-delà leurs diversités.

Cela dit, le choix symbolique du 14 Juillet pour réunir en France les sept pays les plus riches du monde est un scandale, à l'heure où la contradiction majeure oppose pays riches et pays pauvres.

Cette commémoration est symptomatique. On doit la relier au contexte général, social, à l'évolution de l'historiographie française. Sur le plan politique, il est certain que la commémoration en cours est le produit d'une préparation datant de la « cohabitation ». C'est donc un cadre consensuel qui n'est pas sans faire penser à ce qui se passait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quand Guizot et la monarchie de Juillet voulaient ôter ce que l'événement révolutionnaire contient de violent, de radical. Et de célébrer, dans la communion la plus large possible de tous les Français, la fin de la Révolution et donc de l'enterrer plus que de la célébrer. Célébrer la fin de la Révolution revient en effet à fêter la fin de l'histoire proprement dite.

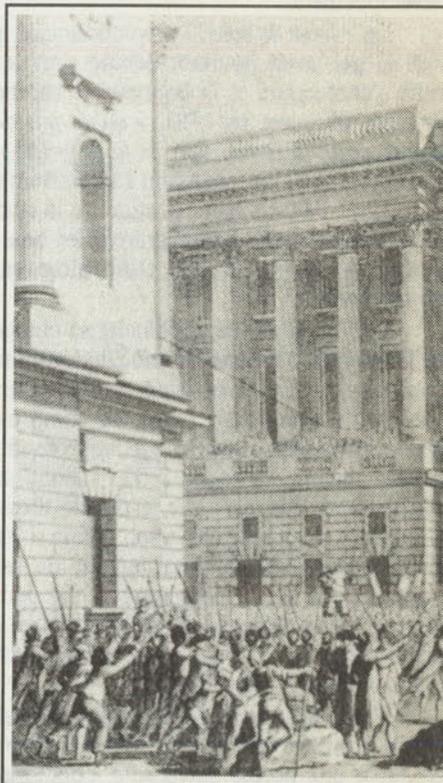
Depuis, la seule histoire est celle de la gestion du système en place. Je crois qu'il faut en chercher la raison dans le fait que, parmi les forces politiques françaises, il n'y a plus de projet de rupture, de projet de société.

Les études effectuées en mai 1989 sur l'image de la Révolution montrent que les Français accordent une assez grande importance à l'événement révolutionnaire, et notamment au 14 Juillet. Mais, et c'est là que le discours dominant des historiens rejoint l'image de la Révolution dans l'opinion publique, la prise de la Bastille est conçue sous le seul aspect festif.

Evidemment, comme le dit Bensaïd, cette dévitalisation est favorable à une commémoration thermidorienne. Encore que Thermidor était une réaction à la Révolution. Là, on est loin de la Révolution. On se trouve confronté à un objet en train de se refroidir.

D'où le succès de François Furet, qui a été sacré spécialiste de la Révolution. Sa thèse majeure vise à sortir la France de l'exceptionnalité de son histoire. Bien sûr, quand il pense à l'exceptionnalité française, il aspire à voir triompher son modèle, le modèle anglo-saxon qui est celui d'une révolution *soft*. Alors que la Révolution française a été largement populaire et démocratique, comme l'a perçu Jaurès dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*. À partir de cette approche, il prétend que la France est sortie de la Révolution française depuis la V<sup>e</sup> République et depuis l'alternance. Finalement, depuis l'amendement constitutionnel de 1962, qui fait élire le président de la République au suffrage universel. Sa thèse est donc que nous sommes dans une monarchie républicaine (*la République du centre*) réconciliant les Français de l'Ancien Régime et de la Révolution, Louis XVI et Robespierre. Finalement, le consensus nous tire du quiproquo de la Révolution, rejoignant ainsi le modèle anglo-saxon.

On constate aujourd'hui, à quelques exceptions près, l'inexistence d'un débat sur la Révolution. Au moment du centenaire et des cent-cinquante ans (1939), de très vifs débats



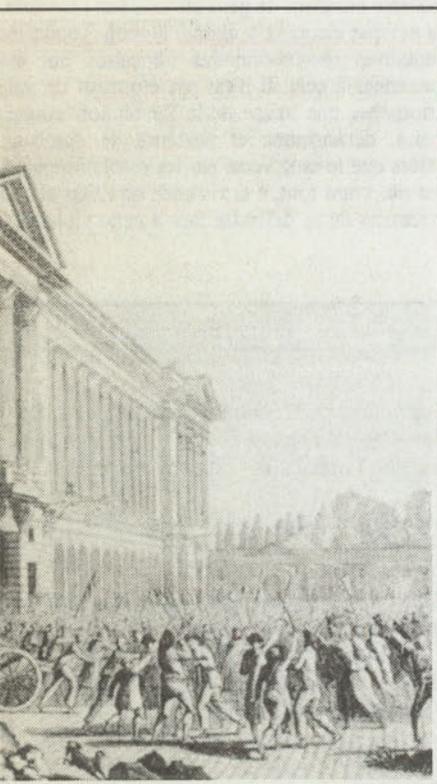
opposèrent robespierristes et dantonistes, avec les tenants d'une contre-commémoration... La République s'autocélébra et voyait en 1789 son instauration et son identité.

Aujourd'hui, du côté de la contre-commémoration et à travers le journal *l'Anti-89*, quelques agités mènent bataille autour d'un discours virulent qui fait d'ailleurs davantage penser à 1939 qu'à 1889. Ils rejettent en bloc la Révolution comme un tas d'ordures, comme le disaient les préfascistes en 1939. L'offensive des Chaunu, Pétularque, Brigneau possède un support manifeste mais ne représente pas grand chose. Elle n'en reste pas moins un danger, dans la mesure où aucune mobilisation réelle ne s'organise autour des idéaux ayant incarné la Révolution.

Il apparaît aussi une crise de l'idée de révolution, due notamment au stalinisme et au devenir incertain de la révolution dans un certain nombre de pays. Il est sûr que la réaction thermidorienne en Union soviétique n'est pas sans éclairer la réaction thermidorienne aujourd'hui. Le dévoiement, le pourrissement de la Révolution russe avec le surgissement du stalinisme, ce qui est arrivé par la suite en Chine, au Viêt-nam, ont mis en crise l'idée de révolution, portée par bon nombre de générations dans la perspective d'un avenir meilleur. Il faut renverser la vapeur et ne plus faire peser sur 1789 tout le poids du stalinisme.

C'est à ce niveau que l'on retrouve Furet. Son itinéraire est celui d'un ex-stalinien pur et dur qui exorcise son passé. Sa lecture de l'événement révolutionnaire s'effectue donc à travers un prisme déformant.

La bonne voie pour y faire face, c'est de réfléchir à la Révolution telle qu'elle a été, telle qu'elle peut servir pour l'avenir. Pas de manière passiviste ou muséographique. A chaque moment d'accélération de l'histoire, on se repen-



## ● La Révolution en quelques dates

### 1789

Février-mars	Rédaction des cahiers de doléances. Crise économique.
5 mai	Ouverture des états généraux.
17 mai	Les députés se proclament Assemblée nationale.
20 juin	Serment du jeu de Paume.
9 juillet	L'Assemblée se proclame Assemblée constituante.
14 juillet	Prise de la Bastille.
20 juil.-août	Grande Peur dans les campagnes.
Nuit du 4 août	Abolition des privilèges du clergé et de la noblesse.
26 août	Vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
5-6 octobre	Marche des femmes sur Versailles. Le roi est ramené à Paris.
22 octobre	L'Assemblée accorde le droit de vote aux citoyens masculins actifs.

### 1790

Début de l'an.	Soulèvements paysans en Bretagne et au Périgord.
27 avril	Création du Club des Cordeliers.
12 juillet	Vote de la constitution civile du clergé.

### 1791

14 juin	La loi Le Chapelier interdit les grèves, les coalitions et les associations ouvrières.
22-25 juin	Arrestation du roi à Varennes et retour à Paris.
17 juillet	Massacre du Champ-de-Mars.
Septembre	Olympe de Gouges écrit les Droits de la femme et de la citoyenne.
1 <sup>er</sup> octobre	Réunion de l'Assemblée législative.
7 décembre	Formation d'un ministère « feillant ».

### 1792

Mars-avril	Insurrection des esclaves à Saint-Domingue. L'égalité politique leur est accordée.
15 mars	Ministère Roland (jacobin), dominé par Brissot.
10-11 août	Prise des Tuileries. Convocation d'une assemblée élue au suffrage universel.
22 août	Émeutes royalistes en Vendée, en Bretagne, au Dauphiné.
21 septembre	Première séance de la Convention. An I de la République. Abolition de la royauté.

### 1793

21 janvier	Exécution de Louis XVI.
10 mars	Création du Tribunal révolutionnaire. Début de la révolte de Vendée.
6 avril	Création du Comité de salut public avec Danton.
30 avril	Exclusion des femmes de l'armée.
4 mai	Loi du maximum pour le grain et les farines.
7 juin	Chute des Girondins.
24 juin	Vote de la Constitution de l'an I, soumise à référendum.
25 juin	Jacques Roux lit à la Convention le manifeste des Enragés.
10 juillet	Renouvellement du Comité de salut public, sans Danton.
17 juillet	Loi qui abolit tous les droits féodaux.
27 juillet	Robespierre élu au Comité de salut public.
10 août	Proclamation de la Constitution, qui ne sera jamais appliquée.
23 août	Levée en masse de tous les Français.
4-5 septembre	Mouvement pour le pain à Paris. Début de la Terreur. Liquidation des Enragés.
22 septembre	An II de la République.
29 septembre	Maximum général des denrées et des salaires (blocage des prix et des salaires).
2 octobre	Début de la déchristianisation.
5 octobre	Adoption du calendrier révolutionnaire.
29 octobre	Interdiction des clubs de femmes.
3 novembre	Exécution d'Olympe de Gouges.
21 novembre	Robespierre dénonce la campagne de déchristianisation.

### 1794

4 février	Abolition de l'esclavage aux Antilles.
Mars	Pénurie alimentaire à Paris.
24 mars	Liquidation des Exagérés, dont Hébert et Cloots.
27 mars	Licenciement de l'armée révolutionnaire.
1 <sup>er</sup> avril	Début de la Grande Terreur.
5 avril	Exécution des Indulgents, dont Danton et Desmoulin.
7 mai	La Convention reconnaît l'Être suprême.
27 juillet	Coup d'Etat du 9 thermidor. Chute de Robespierre.
28 juillet	Exécution de Robespierre.
18 septembre	Séparation de l'Église et de l'État.
22 septembre	An III de la République.
3 octobre	Babeuf expose ses idées dans <i>le Tribun du peuple</i> .
12 novembre	Fermeture du Club des Jacobins.

che sur le passé, pour se nourrir de ruptures. Les révolutionnaires français ont mis en exergue la République romaine ; les acteurs de 1830 ou 1848 se sont référés, de façon symbolique, à toutes les valeurs de la Révolution française. Pendant la Commune de Paris, ce fut le même phénomène. En 1968, on pensait à 1871... Il s'agit, à chaque fois, de retrouver des idéaux fondateurs pour penser et créer une société différente. La Révolution française peut nous y aider. C'est pourquoi le lien avec cette période constitue notre « carte d'identité », comme le dit Régis Debray.

**Elsy Bille** – Dans la commémoration, le point de consensus ne porte-t-il pas sur le dévoilement de l'idée de démocratie ? La démocratie conçue comme délégation de pouvoir, celle que l'on célèbre, est-elle vraiment celle dont révaient les acteurs de 1789 ?

**FRANÇOIS DOSSE** – Je crois qu'on a trop facilement tendance à dire que les valeurs démocratiques portées par 1789 n'étaient finalement que des idéaux purement formels, occultant la réalité des inégalités sociales.

Il y a une réévaluation à faire. Il est vrai que la bourgeoisie a profité de la Révolution. Mais la réalité est plus hétérogène. Ses idéaux conservent une pertinence et une efficacité, d'où la nécessité de les défendre. On occulte à présent l'aspect social. L'historiographie dominante ne retient des convulsions de l'époque qu'un aspect étroitement politiste. Parallèlement, elle évacue ce qui relève des intérêts divergents, antagoniques y compris au sein du tiers état, entre les gros laboureurs et les paysans sans terres par exemple.

On concède certes l'idéal républicain. Mais cet idéal concerne une République à ce point humiliée, dévitalisée, que tout devient communion autour de l'argent et des médias. Une communion passive.

**Elsy Bille** – Au cours des dernières années, on a fait de cette Révolution la genèse du Goulag...

**FRANÇOIS DOSSE** – Là encore, Furet incarne très bien le phénomène. Il suffit de considérer l'inflexion de sa pensée depuis 1986. En 1978, il affirmait que 1789 ouvrait la dérive de l'histoire ; aujourd'hui, il dit au contraire que 1789 est un moment essentiel. On est dans le Bicentenaire, on célèbre cet acte fondateur et il doit se réapproprié l'événement, parler de l'« Année heureuse », comme il le faisait en 1965. Il en travestit pourtant les leçons, en y cherchant une tentative de monarchie constitutionnelle, de consensus par le haut, qui se serait appuyée sur une mobilisation à la base (la Grande Peur, les mobilisations populaires de Paris). Il y a une tentative de conciliation entre la monarchie et la rupture révolutionnaire.

**Elsy Bille** – Pour lui, 1793 intervient donc comme un dérapage ?

**FRANÇOIS DOSSE** – Dans sa première lecture de la Révolution, quand il rompt avec Albert Soboul et l'historiographie marxiste de la Révolution, c'est-à-dire en 1965, il parlait de 1793 comme d'un dérapage. On retrouve ici la thèse libérale classique des deux

révolutions, la bonne et la mauvaise. Par la suite, il pointa le début du dérapage en 1789. Aujourd'hui, il en revient à la thèse libérale, des deux révolutions et du dérapage en 1793 voire un peu avant cette date. Quant à la Terreur, sa thèse consiste à dire que l'idéologie révolutionnaire contient, en elle-même, la terreur et tue ses propres enfants, qu'elle porte le Goulag.

Sortir de l'exceptionnalité française, c'est justement sortir du risque de rupture et de révolution. Au sens large, ce mouvement intellectuel provient de ces années soixante-dix, lorsque la gauche finit par réécrire sa propre histoire, à partir du Viêt-nam, du Cambodge... Globalement, il y correspond une période qualifiée de postmoderne, au cours de laquelle s'établit un autre rapport à l'histoire. Celle-ci n'est plus conçue comme un devenir et l'idée s'impose que l'ancien se combine avec le nouveau, dans un présent étale, infini. Par conséquent, elle ne se construit plus dans une possible rupture, dans un possible devenir. Sans doute les échecs de la Révolution ont-ils joué. Mais on doit aussi prendre en compte les raisons relevant d'une société modernisée, coupée de l'histoire, qui substitue cette dernière à un rapport muséographique se combinant avec le présent. On ne pense plus à la rupture. Evidemment, cela a infléchi notre rapport à la Révolution française.

**Elsy Bille** – En quoi l'héritage de la Révolution peut-il nous aider à repenser un projet de rupture, de transformation sociale ?

**FRANÇOIS DOSSE** – La crise de l'idée de rupture n'est pas de la responsabilité des historiens, mais des acteurs politiques et du mouvement social. Il est évident qu'une part de responsabilité tient à l'élaboration d'un projet de société, qui intègre à la fois cette idée de rupture, tout en la dégageant des scories créées en son nom.

C'est à ce niveau que la Révolution peut nous aider. Alors que nous sommes dans une société restée inégalitaire, ce qui prévaut c'est la gestion de ce qui existe, de ce que l'on dit incontournable : la loi de l'économie, du marché. La Révolution nous transmet qu'il peut exister un volontarisme politique et une volonté de masse de changer les choses au nom de certains idéaux. 1989 est l'occasion de les

montrer et de dire que l'histoire ne se fait pas seule. Elle se fait avec les hommes organisés. Chaque chose sur lesquelles nous vivons est un acquis payé de luttas, de combats difficiles. Ces combats ont été menés au-delà de 1789, pour arriver au suffrage universel, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à l'abolition de l'esclavage etc.

Il a fallu une mobilisation active, débordant le cadre d'une Révolution qui se présentait, au départ, comme purement unitaire, menée par le haut. Ce que certains ne peuvent pas admettre, c'est qu'il s'est agi d'une révolution par le bas.

**Elsy Bille** – Qu'est-ce qui est subversif dans la Grande Révolution ?

**FRANÇOIS DOSSE** – C'est l'idée de rupture, de mobilisation des masses et aussi d'égalité. Cette idée est encore portée. Au regard des inégalités, elle reste une grande valeur mobilisatrice.

D'un autre côté, il y a la politique. La Révolution, c'est la prise en main de la politique par les gens. Ce qui diffère de la délégation à un politique extérieur aux gens, qui ne s'occupe d'eux que tous les cinq ans. Aujourd'hui, il est grave que l'idée de rupture soit tellement en crise que l'objet révolutionnaire est vidé de son contenu et n'est plus tellement subversif. Dans cette commémoration se joue aussi la représentation et l'image de l'événement révolutionnaire pour les générations à venir.

De plus en plus, l'idée de rupture est renvoyée à ce que l'historiographie dominante n'est pas loin de considérer comme pathologique. Il suffit de lire les travaux de la « Nouvelle Histoire ». On assimile cette idée à un mythe porteur de sang, d'hémoglobine. Dans une démarche régressive, des gens comme Leroy Ladurie décrivent les mouvements populaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, tous ces mouvements antifiscaux, contre l'Etat et contre le roi, comme émanant de gens atteints pas l'hystérie, la névrose alcoolique, aimant le sang. Toutes les tentatives révolutionnaires françaises ont été ramenées à cela. Il n'est pas étonnant de voir triompher une image de la Révolution sanguinaire, démoniaque et porteuse de déraison. Alors que le sang versé par les révolutionnaires est dû, avant tout, à la violence de l'Etat et à la nécessité de se défendre face à cette violence.

## ● A lire

Penser l'histoire de la Révolution. *L'histoire de la Révolution comme miroir des passions politiques (et universitaires) françaises. De Thiers et Mignet à Furet et Vovelle, en passant par les grands contentieux historiographiques, une précieuse invitation à « historiciser » les historiens...*

Olivier Bétourné et Aglia I. Hartig, Penser l'histoire de la Révolution. Deux siècles de passions françaises, La Découverte, 1989, 240 pages, 125 F.

Permanences de la Révolution. *Vingt contributions de chercheurs et de militants qui vont à contre-courant du discours de la dépolitisation médiatique et de la réconciliation au centre. Historiens, linguistes, philosophes... ils ont tous en commun, par-delà leurs approches différentes et parfois divergentes, de ne pas visiter la Révolution comme un monument qui appartient au passé, mais de la penser au présent pour en réactiver les enjeux.*

Permanences de la Révolution. Pour un autre Bicentenaire, ouvrage collectif, La Brèche-PEC, 1989, 312 pages, 108 F.

« **M**a chère femme (...), je comprends que le peuple fasse justice, j'approuve cette justice, lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables, mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle ? Les supplices de tous genres (...) nous ont fait de si mauvaises mœurs ! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares parce qu'ils le sont eux-mêmes. » Ainsi s'exprime le profond humanisme de François-Noël

Babeuf, le 25 juillet 1789. Né le 23 novembre 1760 à Saint-Quentin, il réagit, en ces termes, au spectacle de la tête de Foulon promenée sur une pique par une foule se libérant de son oppression séculaire. On retrouvera ce trait face aux méthodes employées par Carrier dans la répression de l'insurrection royaliste en Bretagne.

Membre d'élite de cette cohorte de révolutionnaires qui vivaient au pied de la lettre leur devise « Vivre libre ou mourir », Babeuf est cher à notre cœur : il est parmi les premiers à fixer la perspective communiste à la Révolution française.

Commissaire à terrier, à Roye, il a, par sa profession, à connaître de près les charges féodales qui pèsent à cette époque sur les paysans, mais aussi les usages communautaires picards qui limitent ces droits.

Il est de tous les combats pour l'approfondissement de la Révolution. Avec Robespierre, il tonne contre le suffrage censitaire : « Tout être humain qui vit au sein d'une société est intéressé à son bonheur. » En 1790, il prend la tête d'une lutte contre les impôts indirects (huit cents communes signent sa pétition), ce qui lui vaut quelques jours de prison. Marat le soutient. Son retour au pays est un véritable triomphe.

En 1791, il est, avec les paysans, pour la suppression des restes de droits féodaux maintenus après le 4 août. Publiciste, administrateur du district de Montdidier, partisan fort connu de la loi agraire, les modérés l'ont en horreur et l'empêchent d'être élu à la Convention.

Mécontent de la politique du gouvernement de Salut public, il se réjouit de la chute du « tyran » Robespierre. Il a été démis de ses fonctions après l'exécution des Enragés et jeté en prison. Mais, devant la politique réactionnaire des thermidoriens, il fait son autocritique. Il connaît de nouveau la prison pour ses attaques contre leur politique liberticide et antipopulaire et doit entrer dans la clandestinité.

A la différence de Robespierre, il veut non seulement le maximum de libertés, mais l'égalité réelle que l'Incorruptible qualifie de chimère. Babeuf, lui, croit au « bonheur commun », inscrit au frontispice de la Constitution de l'an II. Il le veut. « Loi agraire. Egalité réelle », écrit-il en septembre 1791. Le gros mot est lâché : « Qui peut tenir à une égalité nominale ? Il n'y a réellement aucun motif de s'exposer pour la conserver (...), elle doit se manifester par des résultats immenses et positifs. » Ainsi propose-t-il pour l'armée l'élection des officiers par les soldats et la solde égale pour tous.

En ces temps où la bourgeoisie triomphante modèle les institutions à son avantage, où les ouvriers, sans parti distinct et sans idéologie propre bien définie, commencent à entrevoir l'« aristocratie de la richesse », Babeuf met le doigt sur la racine du mal : la propriété, qui donne tout à quelques-uns et rien au plus grand nombre. « Spéculateurs et marchands se liguent entre eux (...) pour être toujours en position de lui dire : travaille beaucoup, mange peu ou tu n'auras pas de travail et tu ne mangeras plus du tout. Voilà la loi barbare édictée par les capitaux. »

Babeuf n'est pas un philosophe en chambre. Il veut changer le monde. « Ce n'est plus dans les esprits qu'il faut faire la révolution (...) c'est dans les choses (...) que le seul moyen d'en arriver là est d'établir l'administration commune, de supprimer la propriété particulière », écrit-il.

Pour imposer de telles vues, il voit bien qu'il faut combattre le Directoire. Sans crainte, il s'engage. C'est la conjuration des Egaux. L'insurrection soigneusement préparée mais dénoncée, Babeuf et ses amis sont arrêtés. Il est guillotiné, avec Darthé, le 27 mai 1797, après un procès devant une cour spéciale, réunie à Vendôme.

Pas à pas, à chaque étape de la Révolution, Babeuf sait tirer les enseignements des avancées et des échecs. Nul plus que lui n'est obsédé par le nécessaire lien entre la lutte pour la liberté et le contenu social de la société en devenir. Il est un modèle pour tous les communistes.

En révolutionnaire indomptable qu'il reste toute sa vie, il écrit à sa famille, quelques heures avant sa mort : « Mourir pour la patrie, quitter une famille, des enfants, une épouse chérie, serait plus supportable, si je ne voyais pas au bout la liberté perdue et tout ce qui appartient aux sincères républicains enveloppé dans la plus horrible proscription (...) Ne croyez pas que j'éprouve un regret de m'être sacrifié pour la plus belle des causes ; quand même tous mes efforts seraient inutiles pour elle, j'ai rempli ma tâche. »



# Babeuf, le tribun du peuple

par Daniel Desmé



# L' "abolition" de la féodalité

par Serge Aberdam

● Radicale, la réforme agraire impulsée par la Grande Révolution ?

Certes.

Mais elle doit moins  
au projet des bourgeois  
révolutionnaires

qu'à l'effervescence  
qui s'empare des campagnes,  
durant ces cinq années ●

La Révolution française est souvent présentée comme le modèle radical d'une révolution bourgeoise en matière de réforme agraire. C'est du moins ce qu'a laissé entendre pendant très longtemps la vulgate des historiens liés aux idées marxistes. L'interprétation est contestable et beaucoup plus complexe.

Ce débat n'est pas sans importance car, dans les pays du tiers monde, lorsqu'on parle de réforme agraire, la Révolution française est une, sinon la référence historique.

A l'époque, 85 à 90 % des Français sont des ruraux et leur vie est dominée par le cycle des récoltes. Aspect fondamental pour comprendre le rythme des affrontements qui se déroulent principalement l'été. C'est en effet au moment des récoltes que les tensions se condensent dans les campagnes, comme au moment de la Grande Peur, pendant l'été 1789. La déstabilisation des rapports sociaux à la campagne représente un élément essentiel de la crise de l'Ancien Régime.

## La campagne déstabilisée

Ce n'est pas une spécificité française. Le succès de la Révolution russe s'explique non seulement par l'action de classes urbaines très concentrées, mais aussi par la déstabilisation d'ensemble des systèmes politiques et sociaux de la société, dont les paysans forment la grande masse. Inversement, la stabilité maintenue du monde rural contribue à l'écrasement de la révolution de 1848 ou de la Commune de Paris. Dans les deux cas, c'est le recours à des forces rurales qui permet à la réaction de triompher.

Quel est le contenu pratique de la révolution paysanne ? Il n'existe pas, dans la Révolution, de projet de réforme agraire préétabli. Le résultat final est le produit d'une foule de compromis sociaux, locaux et régionaux, et de mesures qui sont souvent prises de manière indépendante d'une vision générale, cohérente, de la réforme à entreprendre. Une constante, pourtant, apparaît : la protection de la propriété, non telle qu'elle était considérée sous l'Ancien Régime, mais au sens moderne du terme.

L'agriculture est alors de très faible productivité (dix quintaux à l'hectare, soit dix fois moins qu'aujourd'hui). Fragile, toujours remise en question par les aléas climatiques, elle n'est possible que dans un système très compliqué de règles coutumières. Ces règles, collectives au niveau du village, du canton, permettent de trouver des compléments de ressources dans les pâturages collectifs, l'utilisation des communaux, dans la protection d'un certain nombre de droits d'usage. Au-dessus de ces droits, on constate l'existence de formes diverses et empilées de propriété. Sur la même terre existent la fois une propriété, parfois un mode de location, mais aussi des formes superposées de droits, souvent imprescriptibles et inaliénables : les droits féodaux, seigneuriaux, ecclésiastiques et royaux.

## Système superposé

Tous ces droits sont considérés comme des propriétés. On peut donc voir de nombreux acteurs sociaux intervenant sur la même parcelle de terre, disposant de droits contractuels ou de propriété définitive et intangible. Héritage d'une longue histoire, cette situation donne une grande complexité à la propriété et à l'exploitation du sol. Ce système superposé signifie une déperdition de récoltes, des prélèvements considérables du point de vue des paysans. C'est la base essentielle de leur opposition à l'Ancien Régime. A quoi il faut ajouter les tensions qui se créent lorsque les grands propriétaires essaient d'accaparer les forêts et les terrains communaux et de réduire les droits collectifs qui les gênent pour la pleine exploitation de leurs domaines.

La Révolution va traiter différemment toutes ces formes de propriété. Les droits féodaux, seigneuriaux, ecclésiastiques seront supprimés en plusieurs vagues, en fonction des révoltes paysannes. Cela commence, dans la nuit du 4 août 1789, par l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, mesure sur laquelle l'Assemblée reviendra. En 1790, la dime est effectivement supprimée. Mais il faudra attendre le 17 juillet 1793 pour que tous les droits féodaux soient définitivement abolis.

A l'origine, le projet bourgeois est fort modéré. Il consiste à utiliser la réserve constituée par la fortune du clergé : on supprime la dime, on nationalise les biens du clergé et on met celui-ci à la charge de la nation. Les conséquences sont décisives. On va vendre les



biens du clergé qui servent de base à ce qui va devenir une monnaie, l'assignat. Ce dernier est gagé, assigné sur les biens nationaux. La vente sera étendue dans un deuxième temps aux nobles émigrés. Au total, environ 10 % des sols du pays vont être mis en vente.

## Propriété renforcée

On pourrait, *a priori*, considérer qu'il s'agit d'une mesure radicale de réforme agraire. En réalité, cette mise en vente permet aux nobles non émigrés et aux grands propriétaires fonciers d'agrandir leurs propriétés forestières et agricoles. Si les nobles perdent en effet leurs droits seigneuriaux, leurs terres sont en revanche garanties, ce qui est d'autant moins négligeable qu'une partie d'entre eux en possèdent en tant que tel. La grande propriété, à l'exception des possessions du clergé, sort donc plutôt renforcée de la Révolution.

La suppression des droits seigneuriaux représente une réelle émancipation pour la partie de la paysannerie qui est directement propriétaire. Pour les autres groupes sociaux, la situation est plus compliquée. Pour les exploitants non propriétaires (fermiers, métayers et tous les autres statuts qui permettent d'exploiter la terre sous un contrat à durée déterminée), tout est fonction du rapport de forces, qui, en général, n'est pas bon pour eux.

Pour schématiser, dans la région du bassin parisien et du Nord, de grands fermiers de type capitaliste se sont renforcés depuis le xv<sup>e</sup> siècle. Ils ont vu croître leur autorité face aux propriétaires que sont les bourgeois des villes. Mais, partout ailleurs, même si la Révolution leur apporte immédiatement des avantages, la situation des exploitants se dégrade face aux propriétaires fonciers. Ce qui se trouve d'ailleurs à l'origine d'une non-modernisation des structures agricoles dans ces régions, qui va peser dans le retard économique et la progression capitaliste en France. Petits propriétaires et exploitants non propriétaires sont tenus en lisière par la grande propriété foncière.

Quant aux ouvriers agricoles, malgré une inflation liée à la politique révolutionnaire, les rapports de forces entre classes se sont transformés de telle manière qu'ils voient leurs salaires réels progresser nettement, en particulier dans les régions où l'agriculture n'est pas menacée par la guerre. Ce trait n'est pas sans importance pour comprendre pourquoi la réaction, qui se manifeste à partir de 1794-1795, ne

rencontre pas d'opposition populaire massive. Leur situation contraste particulièrement avec la période antérieure puisque, au xviii<sup>e</sup> siècle, on avait assisté à une baisse du salaire ouvrier.

La Révolution introduit des éléments de différenciation sociale à la campagne. A la phase unitariste, qui commence au xviii<sup>e</sup> siècle dans la lutte contre les nobles et l'Eglise, succède une activation de la lutte des classes au village, à mesure que sont supprimés les droits seigneuriaux, que sont mises en vente les terres nationalisées, que les salaires se trouvent touchés et que commencent à être remis en question, même partiellement, les contrats d'exploitation. D'autant que va se développer la monnaie de papier et un phénomène qui lui est souvent lié, l'inflation. Apparaît alors une attitude spéculative dans la paysannerie, accentuant les facteurs d'éclatement et de différenciation au sein du monde rural.

## Lutte de classes...

On ne saurait oublier les contradictions qui vont se développer entre villes et campagnes, élément sans lequel le déroulement de la Révolution... et de la contre-révolution est incompréhensible. Un exemple suffit à s'en convaincre. Le Comité de salut public prend des mesures de contrôle des prix du grain et du pain, puis des mesures de contrôle généralisé des prix et des salaires à un moment de très forte pression populaire. Mais cette dernière n'est pas homogène quant à ses objectifs. Il n'existe pas de mots d'ordre unificateurs. Dès lors, dans une situation de pénurie, vouloir contrôler le prix du pain conduit rapidement aux réquisitions. C'est amorcer une guerre civile entre villes et campagnes. Cette guerre civile tend à se concrétiser en 1793-1794 avec la création des « armées révolutionnaires », qui pèseront lourd

dans l'autodéstabilisation du gouvernement montagnard.

La lutte anticléricale se confronte à un problème analogue. D'un côté, se développe un mouvement radical antireligieux, parfaitement authentique, qui veut détruire par la force l'Eglise et la religion (voir pages 26 et 27). De l'autre, la grande masse reste profondément religieuse pour des raisons diverses, en particulier le rôle social joué par l'Eglise dans les campagnes en matière d'état civil, d'intermédiaire culturel grâce à son personnel alphabétisé, d'enseignement, etc.

Pourtant, au sein de la paysannerie va se développer un profond mouvement pour l'égalité des hommes devant Dieu. Il remet en cause les inégalités qui s'étaient développées au sein même de la religion, en commençant par la faculté des nobles et de certains bourgeois de disposer de bancs particuliers dans le chœur des églises. Il en résulte un mouvement généralisé de destruction et d'incendie de ces bancs durant toute la période initiale de la Révolution. Or, entre la radicalité du mouvement antireligieux et cette masse des paysans, les possibilités de compromis sont minces. Cette difficulté éclaire d'ailleurs d'un jour particulier la tentative robespierriste de reconnaissance, par le peuple français, de l'immortalité de l'âme et de l'existence de l'Être suprême. Certes, cette tentative de compromis est imposée, et d'en haut, mais elle tente de répondre à un problème réel.

Ces deux exemples montrent l'importance des contradictions sociales à l'œuvre. Elles ont été largement sous-estimées au profit d'un radicalisme préprolétarien ou bourgeois, qui a marqué profondément l'historiographie de la Révolution française, y compris celle qui se réclamait du marxisme. La simplification ne permet pourtant ni de comprendre ce qui s'est passé, ni d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

### ● A lire

*Il faut absolument lire la Grande Peur de 1789, ouvrage décisif, car c'est la seule analyse synthétique nationale d'un des mouvements paysans de la Révolution française.*

Georges Lefebvre, *La Grande Peur de 1789 ; les foules révolutionnaires*, PUF, 1988, 272 pages, 129 F.

*A signaler un ouvrage publié sous la direction d'Albert Soboul, Contributions à l'histoire paysanne de la Révolution française, qui comprend notamment un des seuls articles en français de l'historien soviétique Anatole Ado sur la question de l'égalitarisme paysan.*

Albert Soboul (sous la direction de), *Contributions à l'histoire paysanne de la Révolution française*, Editions sociales, 1977.

*Il est indispensable de lire la Voie paysanne dans la Révolution française, ouvrage contesté... et contestable, qui est un formidable stimulant à une réflexion sur la nature de la Révolution française.*

Florence Gauthier, *La Voie paysanne dans la Révolution française : l'exemple de la Picardie*, La Découverte, 1977, 248 pages, 65 F.

*On peut lire aussi des études plus récentes, mais qui se situent davantage dans la sphère de la distribution que de celle de la production*

Steven Laurence Kaplan, *les Ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement de la France de l'Ancien Régime*, Fayard, 1987, 702 pages, 250 F.

Florence Gauthier et Guy-Robert Ikni (sous la direction de), *La Guerre du blé au xviii<sup>e</sup> siècle : la critique populaire contre le libéralisme économique au xviii<sup>e</sup> siècle*, Edition de la Passion, 1989, 236 pages, 120 F.



# Leur part de bonheur

par Daniel Desmé

● « D'un côté, les haillons de la misère, de l'autre les maisons de la richesse, de l'oisiveté et du vice. »  
La formule de Collot-d'Herbois et Fouché reflète les conflits de classes naissant dans la Révolution ●

Les masses populaires voulaient leur part du « bonheur commun » que leur promettait la Constitution. Daniel Guérin a posé le problème dans toute son ampleur. Albert Soboul, Albert Mathiez même, avec leurs propres explications, ont mis en valeur cet aspect de la Révolution. Place et limites de ce mouvement, là commence le débat.

Vouloir y ajouter le problème spécifique des prémices d'un mouvement du prolétariat urbain peut paraître une gageure intenable. A tel point qu'on ne dispose pas, à ce jour, d'un ouvrage de référence exhaustif sur cet aspect précis. Il est en effet malaisé de séparer ce qui relève de l'action des masses populaires de ce qui relève d'une action spécifique du prolétariat.

Nous ne pouvons donc que soulever quelques problèmes. Parler de prolétariat à propos des années de la Révolution demande quelques précisions. Cerner ces prémices d'un mouvement ouvrier, au-delà de la photographie sociologique, conduit à s'interroger sur les motifs d'action, les « revendications » du mouvement, la place des ouvriers dans les différentes journées, et sur l'idéologie qui leur donne sens.

## Une grande fluidité

Le poids des structures anciennes est, à cette époque, lourd. En général faible, le développement industriel laisse une marge de fluidité entre salarié et travailleur indépendant. Le travail à domicile est loin d'être rare et l'ouvrier possédant son outil de travail, tout en se rendant à l'atelier, existe encore très largement. Il convient donc d'englober, dans notre définition, les différentes formes de salariat et de soumission à l'entrepreneur. Le terme de « sans-culottes » recouvre une réalité plus large que le salariat : artisans, petits boutiquiers, indigents divers ayant en commun de ne pas posséder grand chose et d'être tous des « patriotes prononcés ».

Il serait erroné de penser que le faible nombre de grandes concentrations manufacturières signifie prolétariat urbain peu nombreux. K. Mann estime à environ un tiers de la population active le prolétariat impliqué dans

l'industrie de la soie lyonnaise. Pour Paris Braesch, s'appuyant sur la déclaration de patrons de la ville qui, en 1791, devaient faire connaître leurs ouvriers en vue de la répartition de monnaie subdivisionnaire à l'assignat, arrive à un total de 62 473 ouvriers. Un chiffre sans doute inférieur à la réalité. Braesch, qui évalue en moyenne les familles ouvrières à quatre personnes, estime par exemple la population ouvrière autour de 294 000 personnes, pour une population parisienne oscillant aux alentours de 550 000 habitants.

Difficile d'évaluer les ouvriers des journées populaires sur cette base, même s'il faut constater que le faubourg Saint-Antoine, si souvent à l'avant-garde des soulèvements, n'a pas une majorité d'ouvriers mais d'artisans et de boutiquiers.

Le journal des *Révolutions de Paris* nous apprend que de nombreuses grèves se déroulent en avril et mai 1791 pour les salaires. Ce qui ne manque pas de faire hurler les patrons qui interviennent auprès de l'Assemblée nationale et parlent, en exagérant, de l'« insurrection de quatre-vingt mille hommes » ! Tarlé, historien russe, pense que le vote de la loi Le Chapelier, au-delà de la vision consensuelle de l'époque, contre les coalitions au nom de la liberté individuelle, représente une réponse de combat de la bourgeoisie contre de tels débordements.



En 1792, les manifestations contre la cherté de la vie et la rareté des denrées entament un véritable cycle de luttes populaires. La hausse du prix du sucre à Paris, au début de l'année, soulève le peuple qui proteste contre les « accapareurs ». Eveil d'un conflit de classe naissant... A Poitiers, en mars, les ouvriers de manufacture exigent la taxation du pain à trois sous la livre. Fin mars, ce sont des bûcherons de la région de Clamecy qui se mettent en grève pour leur salaire. Le directoire de l'Yonne relate que la navigation du fleuve (par où transitent alors les bois pour Paris) a été coupée par les séditeurs, qu'ils ont même chassé les ouvriers « sous le prétexte de l'insuffisance des salaires » et se sont battus avec la garde nationale de la ville.

Fin 1792, le Club des femmes de Lyon pille le marché et les travailleurs de la soie réclament la fixation d'un salaire « en accord avec le cours progressif des denrées ». En 1793, l'agitation culmine jusqu'à l'émeute du 4 septembre pour le maximum général sur les denrées. En avril, les garçons boulangers de Paris exigent cinquante sols par jour et une bouteille de vin. En mai, les compagnons charpentiers, tailleurs de pierre, les ouvriers des fabriques de papier sont grévistes.

C'est bien la taxation des denrées qui fait le gros de l'activité des masses populaires. Cela permet de contourner la loi Le Chapelier ;



l'action se fait au niveau des sections et offre un cadre commun à l'ensemble de la sans-culotterie. La force du mouvement vient aussi de cette alliance. Des grandes grèves sur les salaires se déroulent en 1794, dans les usines d'armement, qui emploient jusqu'à cinq mille ouvriers comme à la Manufacture de Paris. En plein thermidor de l'an II, alors que ne se manifeste pas de mouvement ouvrier conséquent en faveur de Robespierre, des grèves se développent pour les salaires.

Ces exemples montrent que, si les ouvriers sont toujours disponibles pour sauver la liberté contre les aristocrates, ils ne manquent pas de défendre en même temps leurs intérêts immédiats. Ce qui ne signifie pas qu'ils possèdent une claire conscience des enjeux de classe et des mécanismes de l'exploitation.

## Le riche et le pauvre

Il est non moins sûr qu'il existe, dans le cours de la Révolution, un approfondissement de la conscience de classe. Cela prend vite la tournure d'un conflit violent entre le riche et le pauvre. Dans leur « Instruction adressée aux autorités constituées (...) établie à Ville Affranchie » (Lyon), les représentants Collot d'Herbois et Fouché mettent le doigt sur les motifs immédiats : « Ceux qui, dès l'origine de la Révolution, ont su en saisir l'esprit et en favoriser le progrès (...) ont jeté le regard de la philanthropie et de l'humanité sur les campagnes, dans les ateliers, dans les greniers, dans les souterrains de l'indigence, et à côté du travail (...), ils ont vu les haillons de la misère, la pâleur de la faim (...). D'un autre côté, ils ont vu dans les maisons de la richesse, de l'oisiveté et du vice, tout le raffinement d'un luxe barbare. »

Réduire l' intervalle, tel est leur but. Le mouvement populaire et les ouvriers ne vont guère au-delà. Les bourgeois, eux, voient clair. Comme ce Boscary, député de Paris, négociant maltraité par le peuple lors des troubles sur le sucre, qui déclare à l'Assemblée : « J'invoque la loi, la sauvegarde de la propriété, non seulement pour moi, mais encore pour tous les négociants de Paris. »

La loi sur les réquisitions et le maximum sur les denrées constitue alors une entrave monstrueuse au droit de propriété. Mais une entrave seulement, que les possédants s'ingénient à contourner et que les thermidoriens s'empres- seront d'abolir. Même Barère, rapporteur sur la

Bienfaisance en floral, aura cette envolée le 26 février 1793 : « Tant que je serais représentant du peuple, je ferai imperturbablement la guerre à tous ceux qui violent les propriétés. » Par mesure de précaution, la loi du 18 mars 1793 édicte la peine de mort contre quiconque proposerait « des lois agraires ou toutes autres subversives des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles ».

Cette question de la propriété n'est pas abordée par les ouvriers, hormis de rares fois. Le congrès des sociétés populaires du Midi, réuni à Marseille le 5 octobre 1793, défend le projet suivant : « Toutes les fois que le corps législatif déclarera que la République (...) exige des mesures extraordinaires de salut public sur le fait des subsistances, alors, et pendant tout le temps de crise, le sol productif et l'industrie productive de France ne seront plus considérés que comme d'immenses manufactures nationales, dont la nation est usufruitière et dont les propriétaires ne sont que des agents. »

## Travailler pour son compte

Et le jacobin Paillardelle, de Lyon, dira à Fouché qu'il faut « inviter la nation (...) à s'emparer de tout le commerce, de toutes les manufactures et à travailler pour son compte ». Il faudra attendre Babeuf, après la double défaite de prairial et de thermidor, pour formuler cette question dans toute sa généralité.

Le développement de la Révolution a permis son approfondissement, en mettant à nu les conflits de classe naissant entre les partisans de la royauté constitutionnelle et ceux de la République, entre républicains et démocrates, entre ceux qui n'avaient pour but que l'enrichissement sans entrave et les déshérités de la terre. Cela s'accompagne des différenciations sociales et politiques correspondantes.

La petite bourgeoisie doit choisir entre le mouvement populaire et la défense de la propriété. En muselant le peuple, en prairial, les robespierristes creusent leur tombe. Mais le prolétariat ne peut aller plus loin. Ni son nombre, ni son expérience, ni sa culture ne lui permettent d'avoir une claire vision des enjeux profonds de la lutte et des moyens à mettre en œuvre pour abattre la nouvelle aristocratie des riches et des accapareurs.

Il lui faudra encore quelques décennies d'expérience pour se doter des instruments idéologiques et organisationnels pour mener le combat indépendant de son émancipation.

### ● A lire

Il faut (re)lire Daniel Guérin. Ce n'est pas l'œuvre d'un historien, mais la tentative d'un militant révolutionnaire d'interpréter la Révolution française en fonction des grands antagonismes sociaux, ce qui lui permet de comprendre la dynamique des luttes de classes dans le cours même de la Révolution et, notamment, l'émergence et les exigences des bras nus qui refusent de s'autolimiter parce qu'ils sont déjà exclus des projets de société en gestation.

L'autre mérite de Daniel Guérin aura été de faire sortir la réflexion marxiste sur la Révolution française du « robespierrisme » dans lequel elle était largement enfermée.

Daniel Guérin, *La Lutte des classes sous la Première République*, Gallimard, 1968, 1 180 pages, 142,90 F. Et aussi une version abrégée : *Bourgeois et bras nus : 1793-1795*, Gallimard, collection Idées, 304 pages, 23,50 F.

# “Nous aussi, des citoyennes”

par Anne-Marie Granger

● « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits », jette Olympe de Gouges à la face des citoyens. Paradoxe majeur d'une révolution fondée sur l'universalité du droit naturel : la moitié de la société reste exclue des droits politiques et du suffrage dit universel ●

Les femmes jouèrent un rôle important, et même souvent un rôle moteur, dans le processus révolutionnaire. Rappelons ainsi la marche de milliers de femmes sur Versailles, les 5 et 6 octobre 1789, qui ramena le roi à Paris et l'obligea à ratifier les décrets du 4 août. Rememorons-nous l'engagement actif des « tricoteuses » parisiennes aux côtés des Montagnards dans le conflit qui les opposa, en 1793, aux Girondins. Ou évoquons encore les manifestations de femmes qui, en avril et mai 1795, marquèrent le déclenchement des grandes insurrections de l'an III.

Contrairement à une vision répandue, la revendication du pain ne fut jamais l'unique étendard des foules féminines.

## Présentes à chaque étape

On retrouve la présence de femmes à chacune des étapes qui marquèrent la radicalisation de la Révolution : dans le rassemblement du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791 ; parmi les initiateurs de la pétition pour l'abolition de la royauté ; au sein du mouvement des sans-culottes parisiens, en 1793, et souvent sur les positions politiques les plus avancées. Ce sont elles encore qui peuplèrent les tribunes des grands clubs, Jacobins et Cordeliers, et de l'Assemblée nationale, d'où elles n'hésitèrent pas à interrompre les orateurs pour manifester leur approbation ou leurs désaccords.

Leur exclusion des droits politiques ne suscita pas la naissance d'un mouvement féministe tel qu'en connut le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais la tonalité féministe de nombre de déclarations et d'écrits de ces femmes semble indéniable. Leur action mit souvent en cause concrètement le statut traditionnel que la société, même révolutionnaire, leur réservait alors.

Cette dimension féministe, on en trouve des traces dès les débuts de la Révolution, dans cette floraison de brochures, motions et pétitions à laquelle donne lieu la préparation des états généraux. Quelques femmes, de milieu aisé, prennent elles aussi la plume pour dénoncer la situation de mineures à vie qui est le lot de la moitié de la société. « La devise des

femmes est travailler, obéir et se taire, écrit ainsi M<sup>me</sup> B. B. dans son *Cahier de doléances et réclamations des femmes*, en 1789. Voilà certes un système digne de ces siècles d'ignorance, où les plus forts ont fait les lois et soumis les plus faibles. »

Les principales revendications alors mises en avant portent sur les droits civils (la fin du privilège de masculinité en matière d'héritage, le divorce) et sur l'instruction. « Ne nous élevez plus comme si nous étions destinées à faire les plaisirs du sérail », proteste encore M<sup>me</sup> B. B.

Mais cette période reste avant tout marquée par deux grands textes de portée plus théorique : celui d'un homme, Condorcet (« Sur l'admission des femmes au droit de cité », paru dans la presse en juillet 1790), et la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, d'Olympe de Gouges, en septembre 1791. Tous deux se placent d'emblée sur le terrain de l'égalité. Pour Condorcet, « ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes » ; si les femmes restent



exclus des droits politiques, c'est une violation des principes de 1789, un « acte de tyrannie ».

## L'égalité ou la tyrannie

De son côté, l'article premier de la *Déclaration* d'Olympe de Gouges proclame : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. » Ce qui inclut les droits politiques (article VI) : « La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous. »

Anticipation véritablement révolutionnaire, la Constitution du 3 septembre 1791, adoptée au même moment, instaure le suffrage censitaire masculin...

Beaucoup plus modérée sur le plan politique, Olympe de Gouges dénonce à plusieurs reprises la politique des Montagnards : elle meurt

sur l'échafaud le 3 novembre 1793. Mais le commentaire publié quelques jours plus tard dans le *Moniteur* montre bien quel est son principal crime : « Elle voulut être homme d'Etat. Il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe. »

D'autres voix s'élèvent également pour dénoncer l'exclusion des femmes des droits naturels. Celle de M<sup>lle</sup> Jodin, qui écrit en 1790, dans ses *Vues législatives pour les femmes* : « Et nous aussi nous sommes citoyennes. » Ou encore, la même année, celle d'Etta Palm, avec son *Discours sur l'injustice des lois en faveur des hommes, au dépend des femmes*.

Un changement va toutefois se produire à partir de 1792 : les femmes ne vont pas rester en dehors du mouvement qui pousse le peuple à intervenir de plus en plus directement dans le cours d'une histoire en train de s'accélérer (menaces de guerre aux frontières, menées contre-révolutionnaires des « ennemis de l'intérieur », difficultés économiques croissantes, etc.). Et, ainsi, aux prises de position individuelles des premières années succèdent des formes d'action plus collectives et portées par des femmes d'origine plus populaire, qui vont inscrire dans les faits cette aspiration égalitaire.

## De la rhétorique à la pratique

Cette évolution est manifeste, par exemple, dans l'histoire des clubs de femmes, qui font leur apparition dès 1790-1791 dans plusieurs villes de province (une trentaine sont actuellement connus). Constitués au début essentiellement de bourgeoises, épouses ou filles de membres des clubs masculins, et principalement tournés vers des activités philanthropiques d'éducation et d'assistance publiques — activités traditionnelles qui traduisent toutefois la volonté de leurs adhérentes de contribuer directement au « service de la patrie » —, la plupart de ces clubs se radicalisent rapidement, sous la pression des événements. Ils participent activement à la vie politique de leur ville, en même temps que leur recrutement se démocratise (parallèlement, de nombreuses femmes, et parfois les mêmes, entrent dans les sociétés populaires qui acceptent plus facilement leur participation).

La question de l'armement des femmes est une des revendications les plus souvent mises en avant. Au-delà de la volonté patriotique, il s'agit, pour celles qui avancent cette revendication, de s'affirmer comme citoyennes à part entière. « La société ne peut nous ôter ce droit que la nature nous donne, à moins que l'on ne prétende que la Déclaration des droits n'a point d'application pour les femmes » : de cette façon s'expriment trois cent dix-neuf Parisiennes, en mars 1792, dans une pétition à l'Assemblée nationale.

Quelques jours plus tard, Théroigne de Méricourt, devant la Société fraternelle des minimes, appelle les femmes à s'organiser en corps armé : « Il est temps enfin que les femmes sortent de leur honteuse nullité où l'ignorance, l'orgueil et l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis si longtemps. » Comme on peut s'en douter, toutes ces demandes sont refusées : « Gardons-nous d'intervir l'ordre de la na-

ture », réplique un député aux signataires de la pétition...

## Dans la rue et les clubs

La volonté des femmes de participer pleinement à la vie politique et de peser directement sur la marche des événements se manifeste aussi par de nombreuses pétitions ou adresses portant sur des thèmes généraux, non spécifiques. Celles de Nantes demandent, par exemple, l'arrestation des nobles ; à Besançon, elles réclament l'arrestation de la reine ; d'autres dénoncent le clergé réfractaire, ou exigent « la punition de tous les conspirateurs ».

Le même souci anime celles qui, le 10 mai 1793, fondent à Paris le Club des citoyennes républicaines révolutionnaires. Estimant qu'elles ne pouvaient s'exprimer pleinement au sein des clubs et sociétés populaires, elles décident de se regrouper à part afin, expliquent-elles, de « délibérer sur les moyens de déjouer les projets des ennemis de la République ».

Elles vont ainsi se mobiliser pleinement, en mai-juin 1793, contre les Girondins, demandant leur mise en accusation et l'épuration des administrations. Elles participent directement à l'insurrection des 31 mai et 2 juin, qui pousse la Convention à décréter l'arrestation de vingt-neuf députés girondins.

Durant toute cette période, leur club constitue l'une des principales forces du mouvement révolutionnaire, à l'origine directe de nombreuses initiatives.

L'écrasante majorité des députés n'en continue pas moins à ne pas se poser le problème des droits politiques des femmes (à de rares exceptions près comme Guyomar ou Romme). La Constitution adoptée le 24 juin 1793 ne leur accorde toujours pas le droit de vote. Ce qui n'empêche pas un grand nombre de femmes, lors du référendum de ratification de la Constitution, de venir voter et prêter serment, elles aussi, manifestant dans les faits, une nouvelle fois, leur refus d'être exclues de la nation.

Elles se regroupent donc, dans plusieurs villes, pour voter l'acceptation de la Constitution et rédiger des déclarations à l'adresse de la Convention : « Les citoyennes ont aussi le droit de ratifier un acte auquel elles ont si efficacement concouru. Les droits de l'homme sont aussi les nôtres », affirment les républicaines de Beaumont. Tandis que les citoyennes de la section du faubourg Montmartre regrettent que « la loi les prive du droit précieux de voter ».

## Un sentiment d'injustice

Ces femmes ont le sentiment, légitime, d'avoir contribué à la victoire du mouvement révolutionnaire et de représenter une force importante. Ce sentiment de leur force rend l'injustice d'autant plus flagrante. Cela éveille des interrogations, suscite des remises en cause... Cette prise de conscience, si elle reste encore minoritaire, n'est plus limitée, comme au début, à quelques individus isolés. Il ne s'agit pas d'un mouvement organisé, mais d'un débat diffus qui traverse la plupart des clubs et nombre de sociétés populaires.





de temps auparavant, l'extension aux femmes de l'obligation de porter la cocarde, ne vont pas tarder à « demander la ceinture, puis les deux pistolets à la ceinture ».

Le lendemain, le 30 octobre, après avoir rappelé dans un long discours que « les fonctions privées auxquelles sont destinées les femmes par la nature même tiennent à l'ordre général de la société », Amar, le rapporteur du Comité de sûreté générale, conclut : « Il n'est pas possible que les femmes exercent des droits politiques. » En conséquence, la Convention décrète l'interdiction des clubs et sociétés populaires de femmes, « sous quelque dénomination que ce soit ». Un seul député proteste...

## Le coup du 9 brumaire

C'est ainsi que le problème des droits politiques des femmes est, pour la première fois, débattu à l'Assemblée nationale... et rapidement tranché ! De ce 9 brumaire an I (30 octobre 1793) date la première grande mesure contre-révolutionnaire de la Convention. Ce décret renvoie officiellement les femmes au domaine du privé — que, selon beaucoup de gens, elles n'auraient jamais dû quitter.

Reste que, à travers les Citoyennes révolutionnaires, cette mesure vise aussi tous les courants politiques radicaux. Le deuxième article du décret (toutes les séances des sociétés populaires doivent dès ce moment être publiques) annonce déjà l'offensive suivante, contre les sociétés sectionnaires.

Celles qui se veulent des « femmes libres » trouvent bien peu de défenseurs, même parmi les révolutionnaires politiquement les plus avancés. Le rapport Amar exorcise sans doute des peurs masculines largement partagées !

Le décret du 9 brumaire ne met pas un terme à l'intervention politique des femmes, qui continuent à jouer un rôle de premier plan dans toutes les manifestations de mécontentement général, jusqu'à l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial an III (20 mai 1795). L'échec de ce dernier signe la fin du mouvement féminin de masse : les décrets des 1<sup>er</sup> et 4 prairial interdisent aux femmes d'assister aux assemblées politiques et de s'attourer dans la rue à plus de cinq.

En revanche, le 9 brumaire met bien fin à ce mouvement d'idées qui s'est développé depuis le début de la Révolution, pour lequel l'avènement d'une société réellement nouvelle devait signifier aussi l'avènement d'une femme nouvelle, une femme libre. Après le rapport Amar, personne n'élèvera la voix pour défendre les droits des femmes.



Début juillet 1793, des citoyennes de la section des Droits de l'homme affirment par exemple qu'elles ne veulent plus être considérées comme des « êtres passifs et isolés », relégués dans la « sphère étroite de leur ménage ».

Durant tout l'été et l'automne 1793, les militantes des clubs vont continuer à intervenir directement dans le champ politique. Mais ceux qui viennent de s'assurer le pouvoir grâce à l'appui du mouvement populaire cherchent maintenant à endiguer celui-ci...

Sous l'impulsion de ses dirigeantes, Claire Lacombe et Pauline Léon (voir page 15), le Club des citoyennes républicaines révolutionnaires se rapproche des positions des Enragés. Dans une pétition, le 26 août, ce club dénonce « les prévarications sans nombre qui ont lieu dans les ministères », l'« anarchie et le règne des intrigants », les « scélérats qui sont à la tête de nos armées ». Les signataires demandent aux députés de destituer tous les nobles et les administrateurs coupables et de créer des tribunaux révolutionnaires. Un peu plus tard, le Club se prononce pour le contrôle et la responsabilité des agents de l'Etat, et pour un exécutif placé sous le contrôle direct du peuple organisé dans les sections. Cette conception de la démocratie directe va susciter l'hostilité croissante du gouvernement et des grands clubs masculins.

## Autopréservation masculine

A partir de septembre 1793, des députés dénoncent devant la Convention ces « prétendues révolutionnaires ». Elles sont désormais considérées comme suspectes, et à double titre : du fait de leurs positions politiques avancées, et parce qu'elles remettent directement en cause la suprématie masculine. La citoyenne Dubreuil l'a bien compris : « Les hommes s'aperçoivent qu'à mesure que les femmes s'éclaireront leur despotisme marital disparaîtra, comme celui du ci-devant roi. »

La Convention va se saisir du premier prétexte venu — une rixe entre des membres du Club et des marchandes des Halles au sujet du port du bonnet rouge — pour déclencher l'offensive. Le député Fabre d'Églantine se fait l'écho des angousses et des fantasmes masculins devant ces « filles émancipées », ces « grenadiers femelles » qui, prédit-il, après avoir obtenu, peu

### ● A lire

*Fruit de longues années de recherches dans les archives de l'époque, le travail de Dominique Godineau constitue à ce jour l'ouvrage le plus riche sur la question abordée dans cet article qui lui doit beaucoup. L'auteur y donne la parole aux femmes du peuple, principalement aux militantes du mouvement sans-culottes. Une photographie enthousiasmante...*

Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Alinéa, 1988, 420 pages, 149 F.

P.-M. Duhet, *les Femmes et la Révolution, 1789-1794*, Julliard, collection Archives, 1978, 240 pages, 52 F.

**C**LAIRE LACOMBE naît le 4 mars 1765 à Pamiers, de parents marchands. Aux débuts de la Révolution, elle exerce avec succès sa profession de comédienne à Marseille, Lyon, Toulon. Le 30 mars 1792, elle quitte cette ville pour venir à Paris où, sans travail, elle se consacre à la Révolution, vivant de ses économies. Le 25 juillet 1792, vêtue en amazone, elle lit une adresse à la Législative, s'offrant pour aller combattre les tyrans. Les armes à la main, elle prend part à l'assaut des Tuileries le 10 août 1792, encourageant par son éloquence les autres insurgés.

Elle suit régulièrement les séances des Jacobins et est inscrite à la Société fraternelle des patriotes des deux sexes. Mais c'est surtout au Club des citoyennes républicaines révolutionnaires que son nom est lié. Sa personnalité s'y impose pendant l'été et elle en devient successivement secrétaire et présidente. C'est elle notamment qui, le 18 août, annonce aux Jacobins que les Citoyennes révolutionnaires vont s'occuper du salut public ; c'est elle encore qui lit la pétition du club, le 26 août, à la Convention.

Liée à Leclerc (on l'accusera d'en être la maîtresse), elle pousse le club à défendre, en septembre, des opinions proches de celles de *l'Enragé*. C'est à travers elle qu'est mise en cause la société de femmes dont elle est devenue la figure majeure. On l'accuse d'avoir demandé « *la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution* ». Ce qui lui vaut le qualificatif de « dangereuse ». La *Feuille du salut public* la traite de « *bacchante contre-révolutionnaire* », aimant « *beaucoup le vin, la table et les hommes* ».

Le 13 germinal an II, sur dénonciation d'anciennes républicaines révolutionnaires, elle est arrêtée. Pendant son emprisonnement, ses amies ne cessent de réclamer sa liberté (sept mémoires en sa faveur). Elle-même, qui signe toujours « Lacombe, femme libre », en envoie plusieurs : dans aucun d'entre eux elle ne renie Robespierre ou le gouvernement de l'an II, ne faisant pas valoir, pour obtenir sa libération, qu'elle avait été arrêtée avant le 9 thermidor.

Elle est libérée le 1<sup>er</sup> fructidor an III, après quinze mois et demi de prison. Trois mois plus tard, elle quitte Paris pour Nantes où elle a trouvé un engagement. Elle semble avoir abandonné toute activité politique par la suite.

**P**AULINE LÉON naît à Paris le 28 septembre 1768. Marchande fabricante de chocolat avec ses parents. Le 14 juillet et les jours suivants, elle est dans la rue, animant les hommes et montant des barricades. Dès les débuts de la Révolution, elle prend parti pour les patriotes les plus avancés ; elle se méfie particulièrement de La Fayette et, en février 1791, avec des amies « patriotes », elle brise chez Fréron un buste du général. Le 17 juillet 1791, elle essuie le feu de la garde nationale au Champ-de-Mars, où elle avait signé la pétition demandant la déchéance du roi, toujours en compagnie de sa mère et de Constance Evrard ; de retour dans leur section, elles traitent un voisin, garde national, de brigand et d'assassin et menacent de le poignarder.

Le 6 mars 1792, elle lit à l'Assemblée une pétition demandant le droit pour les Parisiennes de former une garde nationale féminine. Elle tente de mettre ses idées en pratique puisque, le 10 août 1792, après avoir passé la nuit à l'assemblée générale de sa section, elle se joint au bataillon, armée d'une pique, qu'elle cède cependant à un sans-culottes, « *à la prière de tous ces patriotes* ». Elle signe peu après une adresse demandant la mort du roi.

Dès 1791, elle est introduite au Club des cordeliers, à la Société fraternelle des patriotes des deux sexes, à la Société populaire du Luxembourg (mixte). En 1793, elle est une des fondatrices de la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires. C'est au sein de cette dernière qu'elle participe à la lutte contre les Girondins. Fin mai, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, au club central de l'Évêché, elle prêche « *avec toute l'énergie dont elle est susceptible la Sainte Insurrection* ».

Le 2 juin, en tant que présidente de la société, elle se présente à la barre de la Convention avec les insurgés. Dans le club, elle défend les mêmes positions « enragées » que Claire Lacombe et réclame le renouvellement de la Convention : elle rappelle que Rousseau avait écrit que « *la prolongation des pouvoirs était souvent le tombeau de la liberté* ».

Le 28 brumaire an II, deux décades après l'interdiction du Club de femmes, elle épouse l'enragé Leclerc et reprend la direction du commerce de chocolat de sa mère. En germinal an II, elle est arrêtée avec son mari par ordre du Comité de sûreté générale. Ils seront mis en liberté le 4 fructidor an II.



# Deux femmes dangereuses

biographies empruntées  
à Dominique Godineau,  
*Citoyennes tricoteuses, Alinéa*



# Le soulèvement des esclaves d'Haïti

par C.L.R. James

● Dans les colonies,  
on ne supporte plus  
les « aristocrates de la peau ».  
Il faudra attendre 1794  
pour que l'esclavage soit aboli.  
Sauf à Saint-Domingue,  
où les esclaves se sont insurgés  
deux ans auparavant,  
derrière Toussaint Louverture ●

**E**n juillet 1791, dans la province très peuplée du Nord [*de Saint-Domingue*], les esclaves préparaient un soulèvement. Ils travaillaient la terre et, comme le font partout les paysans révolutionnaires, ils se donnèrent pour but d'exterminer leurs maîtres. Mais, vivant et travaillant ensemble par centaines sur les énormes sucreries qui couvraient la plaine du Nord, ils étaient plus proche du prolétariat moderne que tout autre groupe de travailleurs existant à cette époque. Leur révolte fut, par conséquent, un mouvement de masse préparé et organisé avec minutie. (...)

Au bout de quelques semaines, les esclaves révoltés étaient au nombre d'une centaine de mille, répartis en plusieurs grands groupes. Les dirigeants avaient pour nom Jean-François et Biassou, puis Toussaint-Louverture, qui les rejoignit un mois après le début de la révolte. Un premier assaut contre la ville [*du Cap*] ayant échoué, ces dirigeants se trouvaient désespérés. Et, lorsque les commissaires envoyés par le gouvernement français prétendirent que des forces armées (tout à fait imaginaires) étaient en route, les dirigeants noirs voulurent trahir leurs partisans. Ils écrivirent aux commissaires. Ils leur promettaient que, en échange de la liberté pour quelques centaines d'entre eux, ils les aideraient à ramener les autres en esclavage et se joindraient à eux pour traquer les récalcitrants. Toussaint, qui participait aux négociations, ramena le nombre d'esclaves à libérer de quatre cents à soixante. Les commissaires français acceptèrent avec joie cette proposition. Mais les planteurs refusèrent avec un grand mépris. Toussaint abandonna alors tout espoir d'arriver à une solution, même déloyale. Et il commença à entraîner un petit groupe de soldats choisis parmi les bandes d'esclaves révoltés.

L'Assemblée législative de la France était à cette époque dirigée par Brissot et les Girondins. Ils arrivèrent à persuader les représentants des intérêts coloniaux qu'ils auraient avantage à accorder tous leurs droits aux mulâtres. Ainsi en fut décidé par une loi votée en avril 1792. Mais Brissot, qui, avant d'être au pouvoir, était un ardent défenseur des idées abolitionnistes, ne voulait pas aller plus loin que les droits accordés aux mulâtres. Bien loin d'abolir l'es-

clavage, lui et son gouvernement dépêchèrent des forces armées pour écraser la révolte des esclaves. Ces troupes débarquèrent à Saint-Domingue. Mais, avant qu'elles puissent lancer leur attaque, des événements se produisirent à Paris, qui modifièrent tout le cours de la Révolution française et, en même temps, celui de la révolution noire de Saint-Domingue.

Le 10 août 1792, les masses parisiennes, lassées des hésitations et de l'indécision des députés, firent irruption aux Tuileries et chassèrent les Bourbons du trône. Une vague d'enthousiasme pour la liberté balaya la France révolutionnaire. Alors qu'auparavant elle s'était montrée indifférente à la question de l'esclavage, maintenant, aucun autre secteur de l'aristocratie ne lui paraissait plus odieux que les Blancs coloniaux, les « aristocrates de la peau ». A Saint-Domingue, les événements du 10 août partagèrent à ce point les propriétaires d'esclaves que la guerre civile qui les avait vus se combattre reprit à nouveau. Tout conflit opposant les propriétaires d'esclaves entre eux renforçait le camp des esclaves.

En février 1793, la guerre avait éclaté entre la France révolutionnaire, l'Angleterre et l'Espagne. Depuis le début, les Espagnols, qui se trouvaient dans la partie espagnole de Saint-Domingue, avaient aidé les esclaves



Historien et théoricien marxiste,  
originaire de Trinidad,  
C.L.R. James,  
qui vient de mourir  
à l'âge de quatre-vingt-six ans,  
sut fait revivre  
cette épopée ignorée.

contre les Français. Ils leur proposèrent alors une alliance formelle. L'Espagne reçut le renfort des troupes d'esclaves. Que la France fût une république ou une monarchie réactionnaire, l'esclave n'y voyait aucune différence, à partir du moment où les deux régimes étaient d'accord pour ne rien changer à sa situation. Toussaint-Louverture, comme les autres, se joignit à l'Espagne. Mais il proposa secrètement aux Français de mettre ses troupes bien entraînées à leur service s'ils abolissaient l'esclavage. Les Français refusèrent. Il fit une offre semblable au commandant espagnol, qui refusa de même. Toussaint décida de rester là où il était et d'observer la suite des événements. Menacé par l'Angleterre et l'Espagne, et de plus en plus abandonné par les Français noirs, le commissaire français Sonthonax, qui ne savait plus de quel côté se tourner, décida d'abolir l'esclavage. Il considérait que c'était sa dernière chance d'obtenir quelque appui. Sa manœuvre échoua. Toussaint resta avec les Espagnols et conquit pour eux la majeure partie de la région Nord. Pour les planteurs, l'abolition était le comble de la mesure, et ils offrirent la colonie à Pitt, le Premier ministre britannique. Ce dernier arma une expédition pour s'emparer des colonies françaises des Antilles. Les Britanniques emportaient tout devant eux. Et, en juin 1794, les

deux tiers de Saint-Domingue et presque toutes les îles françaises d'importance étaient entre leurs mains. Pour le reste, ce n'était plus, semblait-il, qu'une question de jours. Mais pendant ce temps-là, en France, la Révolution s'était approfondie. Avant que l'année 1793 ne s'achève, Brissot avait été éjecté du pouvoir. Robespierre et la Montagne gouvernaient, et ils dirigeaient la Révolution contre ses ennemis, à l'intérieur comme au-delà des frontières. A cette époque, toute la France révolutionnaire avait embrassé la cause des esclaves. Nombreux étaient ceux qui refusaient de boire une goutte de café, expliquant que du sang de l'espèce humaine s'y trouvait mêlé. Le 4 février 1794, la Convention abolit l'esclavage sans débat. « *Les Anglais sont battus maintenant !*, s'exclama Danton. *C'en est fini de Pitt et de ses complots !* » Le grand maître de la tactique révolutionnaire avait vu loin. La flotte britannique empêchait que de l'aide parvint à la révolution, qui était en mauvaise posture aux Antilles. Mais le décret d'abolition jetterait les Noirs de tout cœur du côté des Français.

Toussaint rejoignit aussitôt les Français, et écrasa ses alliés espagnols d'hier, blancs comme noirs (...) L'Espagne fit la paix en 1795. Et, en 1799, les Britanniques avaient été chassés de Saint-Domingue et de la plupart des autres colonies françaises par les esclaves noirs et par les mulâtres. Fortescue, l'historien conservateur de l'armée britannique, fait un récit vivant de ce désastre colossal. En quatre années, la Grande-Bretagne a perdu cent mille hommes dans les Antilles (...) Pendant six ans, la Grande-Bretagne se trouva prisonnière des Antilles et, pour citer à nouveau Fortescue, si la Grande-Bretagne a, pendant les six premières années de la guerre, joué un rôle si insignifiant dans l'agression contre la France révolutionnaire, la réponse doit être trouvée dans « *les deux mots fatals : Saint-Domingue* ». Le rôle joué par les Noirs dans le succès de la Grande Révolution n'a jamais été suffisamment reconnu. C'est à ses risques et périls que, en Europe, la Révolution négligera les travailleurs de couleur.

Extrait d'un texte inédit en français,  
*Une histoire de la révolte noire*

## Sacro-saintes colonies...

Quatre années vont séparer l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme de l'abolition de l'esclavage. Durant cette période, la Société des amis des Noirs, qu'anime notamment Condorcet, paraît peu offensive sur la question de l'esclavage. Elle va en revanche mener bataille en faveur des « *libres de couleur* » (métis libres, Noirs affranchis) qui, à Saint-Domingue, sont aussi nombreux que les Blancs, et en qui se reconnaît une partie de la bourgeoisie du tiers état français. Un grand nombre possédait d'ailleurs des esclaves.

Les partisans de l'abolition devaient affronter des intérêts considérables. Saint-Domingue, à elle seule, alimentait plus du tiers du commerce extérieur de la France. Un Français sur huit vivait directement ou indirectement du travail des cinq cent mille esclaves.

L'Assemblée constituante alla ainsi jusqu'à annuler un décret, pris cinq mois plus tôt et qui accordait des droits politiques à quelques libres de couleur. Elle légalisa l'esclavage. Apprenant le soulèvement des esclaves de Saint-Domingue en 1791, l'Assemblée législative envoya des troupes pour rétablir l'ordre.

Parvenu au pouvoir, Robespierre alla jusqu'à accuser ses adversaires de vouloir « *armer tous les Nègres pour détruire nos colonies* ». Plusieurs anti-esclavagistes furent même persécutés.

Dans d'autres colonies, il y eut des révoltes d'esclaves. Mais aucune ne connut l'ampleur de Saint-Domingue.

En Guadeloupe, elles furent écrasées dans l'œuf. En Martinique, les propriétaires blancs, alliés aux mulâtres, s'affrontèrent violemment aux « *petits blancs* » racistes des villes. Mais tous s'unirent pour faire la chasse aux esclaves révoltés. A la Réunion et à l'île Maurice, qui ne connurent pas de révolte, les colons purent ignorer l'abolition de l'esclavage.

Aux Antilles, Bonaparte restaura ce dernier à la pointe des baïonnettes en 1802 ; partout, sauf à Saint-Domingue, où la révolution noire triompha de son armée, donnant naissance à la République d'Haïti.

Arthur Mahon



### ● A lire

La question coloniale, occultée ou mésestimée par les principaux historiens de la Révolution française, reste largement absente de la mémoire collective. Trois livres sont indispensables pour compenser ce vide :

Les Jacobins noirs. Toussaint-Louverture et la révolution de Saint-Domingue. C'est un classique, un modèle d'analyse et le meilleur livre sur le sujet.

Cyril Lionel Robins James, *Les Jacobins noirs*, Éditions caribéennes, 1984, 376 pages, 89 F.

La Révolution française et la fin des colonies. Cet ouvrage très documenté analyse la manière dont fut posée la question coloniale sous la Révolution. Complétant utilement le livre de James, il porte sur certains événements des jugements différents.

Yves Benot, *La Révolution française et la fin des colonies*, La Découverte, 1989, 272 pages, 135 F.

Le Bicentenaire et ces îles que l'on dit françaises. L'ensemble des contributions de cet ouvrage collectif permet de comprendre en quoi la Révolution française, sans en être le moteur, a fourni une possibilité nouvelle dans le développement de processus révolutionnaires dans les colonies.

Ouvrage collectif, *Le Bicentenaire et ces îles que l'on dit françaises*, éditions Scritti et éditions Syllepse, 1989, 144 pages.

# A vos chansons, citoyens

par Alexis Violet

● Plus la Révolution avance,  
plus on chante :  
dans les sections,  
les sièges des assemblées locales.  
Jusqu'à ce que, le 13 mars 1793,  
soit ordonnée  
l'« expulsion des saltimbanques  
de la place publique » ●

**E**n entrant, au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'Académie française, Scribe déclarait : « *En France et sous nos rois, la chanson fut longtemps la seule opposition possible : on définissait le gouvernement d'alors comme une monarchie absolue, tempérée par des chansons.* » La chanson populaire prit une extension extraordinaire sous la Fronde. On commentait en chantant tous les événements. On attribue à Mazarin la célèbre phrase : « *Laissez-les chanter, ils paieront les violons.* » On a recensé près de six mille de ces œuvres appelées mazarinades, écrites pour la plupart par des chansonniers qui chantaient leurs œuvres dans les rues.

A Paris, chaque niche du pont Neuf abritait l'un d'eux ou un faiseur de libelles. La vocation chansonnière de ce célèbre pont était avant tout politique. Elle dura jusqu'à la chute de Napoléon I<sup>er</sup>. Toute chanson écrite sur un timbre, c'est-à-dire sur l'air d'une chanson connue, sur lequel un chansonnier adaptait d'autres paroles que celles de la chanson initiale — et c'était à l'époque la majorité des chansons —, prenait le nom de Pont-Neuf.

Des comiques, as de la gaudriole, sévissaient aussi sur ce pont. Ils étaient encore présents lors de la Révolution. Certains, célèbres, avaient des surnoms garantissant la qualité de leur répertoire, tels Quatorze Oignons le Cynique ou Belle Rose l'Obscène... La veine et la verve chansonnière s'atténuèrent ensuite.

## Prise de la Bastille... et de la parole

Mais, en prenant la Bastille, le peuple reprend massivement la parole, et la France résonne de chansons célébrant les événements de l'actualité ou exprimant les revendications de ceux qui n'ont eu, jusqu'alors, que le droit de se taire. On chante partout, on chante tout le temps, même à l'Assemblée nationale dont Danton fait remarquer que la vocation est « *d'y faire entendre la raison en prose* ».

On chante dans les sections, sièges des assemblées locales, qui préfigurent l'organisation administrative de Paris. On chante de plus en plus. On recense 199 chansons imprimées

en 1791, 305 en 1792, 504 en 1793, 701 en 1794 et seulement 137 après le 9 thermidor.

2 878 chansons ont été répertoriées de 1789 à 1799. Seulement 188 d'entre elles, soit 6,5 %, ont des musiques spécifiques.

La révolution permet au peuple de rattraper le temps perdu. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on interdisait aux artistes de chanter le « vaudeville », chanson quelquefois percutante, politique et critique. Les acteurs faisaient alors chanter les textes par le public, grâce à des complètes répartis dans la salle. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on privait tout simplement les artistes du droit de parole. Ils mettaient alors leurs pièces en musique sur des airs anciens en vogue... et tout le monde chantait.

## Les balladins partout

Pendant la période révolutionnaire, on recense 602 auteurs de chansons dont seulement 14 femmes. Guère plus d'une centaine vivent uniquement de leur art. Les chanteurs de rue réunissent autour d'eux une foule de Parisiens. Ils sont la partie apparente, publique, de ce phénomène « chanson » qui plonge ses racines dans presque tous les milieux de la capitale. On chante quai de la Grève, de la Ferraille, sur le pont au Change et sur le pont Neuf, aux Tuileries, à Saint-Germain-l'Auxerrois, repère des royalistes, mais aussi bien au-delà de la Seine, à la Courtille-près-Belleville, rue Saint-Denis, boulevard du Temple. Pitou, l'un des plus célèbres chansonniers de l'époque, disait : « *Je faisais jusqu'à cinquante francs de recettes par jour.* »

Cela dure jusqu'à l'arrêté municipal du 13 mars 1794, ordonnant « *l'expulsion de tout balladin, saltimbanque ou charlatan de la place*



publique». Seuls sont dorénavant tolérés les chansonniers vendant des hymnes patriotiques. Un des arguments avancés pour cette restriction est le trouble apporté à la circulation des voitures. Dès cette date existe la peur des propos séditieux.

Le siège et la prise de la Bastille sont le premier événement donnant lieu à une kyrielle de chansons.

*« Ce citoyen intrépide  
Malgré la grêle homicide  
Que fait pleuvoir un perfide  
Force cet affreux séjour  
Tout se disperse, tout plie  
Planté d'une main hardie  
L'étendard de la patrie  
Flotte déjà sur la tour. »*

De ce plus lumineux des symboles, on libère sept prisonniers. L'un deux dit se nommer « major de l'Immensité ». Le jour entier, la foule le transporte sur ses épaules. Le soir, on l'enferme à l'asile de Charenton. Il y meurt.

Mais, dès avril 1789, le faubourg Saint-Antoine s'était dressé. Il y avait eu vingt-cinq morts lors d'un affrontement avec l'armée.

*« C'est au faubourg Saint-Antoine  
Que naquit la liberté  
Elle est notre patrimoine  
Et notre divinité  
Le courage, la sagesse  
L'y maintenant désormais,  
Elle y grandira sans cesse,  
Elle n'y vieillira jamais »*

## Le « Ça ira » des terrassiers

Le 14 juillet 1790, on fête au champ de Mars le premier anniversaire de la prise de la Bastille. C'est la fête de la Fédération. Des dizaines de



milliers de travailleurs sont engagés pour préparer le terrain, faire les travaux de terrassement. Très prosaïque, une chanson explique :

*« Je vois trois cent mille habitants  
La réussite est leur salaire. »*

Mais sa conclusion est universelle :

*« Donner aux yeux de l'univers  
L'exemple à tout ce qui respire  
Que par la paix et l'union  
Tout étranger soit notre frère  
Et que la Fédération  
S'étende par toute la terre. »*

C'est à cette occasion que le chansonnier Ladré écrit, sur l'air d'une contre-danse à la mode, le *Carillon national*, l'une des chansons les plus célèbres de la Révolution : *Ah, ça ira*. C'est une chanson faite pour mettre de la gaieté au cœur des terrassiers qui peinent fréquemment sous la pluie. Une chansonnette aux idées simples :

*« Celui qui s'élève, on l'abaissera  
Celui qui s'abaisse, on l'élèvera. »*

Et qui affirme :

*« Ah, ça tiendra  
Dans deux mille ans,  
On s'en souviendra. »*

Ce n'est que plus tard qu'elle deviendra chanson guerrière.

Jusqu'alors, nombreuses sont les chansons qui font l'éloge du roi. La noblesse et le clergé sont seuls critiqués. Du moins jusqu'à la fuite du roi qui est surtout connue par une chanson : *Poursuite et retour de la famille ci-devant royale*, qui se chante sur l'air de : *« Vous qui partez sans que rien ne vous arrête »*. Une autre chanson pour la fête de la Fédération commence par un couplet significatif :

*« Aristocrates te voilà donc tordu  
Le champs de Mars te fout la pelle au cul. »*

On n'en est pas encore à l'usage quotidien de la guillotine. L'universalité, on la retrouve aussi dans une chanson de 1792 : *les Voyages du bonnet rouge*. Le début d'un des couplets nous rappelle des chants bien plus récents :

*« A Rome, à Londres, à Berlin,  
A Vienne, à Madrid, à Turin,  
On voit les fiers despotes  
Sur ce bonnet, en lettres d'or,  
Lirent tous l'arrêt de leur mort  
Au gré des sans-culottes. »*

Début 1793, c'est le *Départ des amazones françaises des 83 départements pour les frontières*. Il est difficile de dire si c'est une parodie ou le reflet d'un préjugé qui empêche la promotion politique des femmes. Une chose est certaine, la condamnation à mort d'Olympe de Gouges est davantage due à sa volonté d'affranchir les femmes qu'à son appartenance à un clan politique.

Les chansons militaires vantent aussi, très prosaïquement, l'intérêt, dans certaines circonstances, du vin :

*« Voulez-vous suivre un bon conseil ?  
Buvez avant de combattre  
De sang froid, je vaudrais mon pareil,  
Mais quand je suis gris,  
J'en vaudrais quatre (...)  
Ma foi !, c'est un triste soldat  
Que celui qui ne sait pas boire  
Il voit les dangers du combat :  
Le buveur n'en voit que la gloire. »*

Foin de la mythologie héroïque des soldats de l'an II. Certes, ils l'étaient, mais la vie était

tout de même plus compliquée que ne le prétend l'hagiographie.

## La période explosive

1794, c'est le culte de l'Être suprême. Depuis 1789, des hymnes, fort nombreux, ont été composés pour entraîner les masses. Le style de celui-ci confine au pompérisme et à la religiosité :

*« Tout émane de toi, grande et première cause,  
Tout s'épure au rayon de ta divinité ;  
Sur ton culte immortel, la morale repose  
Et sur les mœurs, la liberté ! »*

En 1799, on créera l'hymne à l'hymen. La révolution avait accordé le droit de mariage à quinze ans pour les hommes et treize pour les femmes. Cela dure peu de temps et la conclusion de cet hymne est plutôt légaliste :

*« Sans l'hymen, point de mœurs publics,  
Et sans mœurs, point de liberté. »*

Mais on est proche du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1800, le préfet de police confirmera les mesures de surveillance des chanteurs. Déjà, en 1797, une chanson sur la liberté des spectacles dit :

*« La liberté qu'à tout propos  
Vous réclamez pour vos oracles,  
Puisqu'on la laisse à nos journaux,  
Laissez-la donc à nos spectacles. »*

La période explosive, éclatante et créative, de la chanson est terminée. En cette année-là, on ne recense que vingt-cinq chansons politiques. Déjà, en 1798, on s'éloigne de l'internationalisme et les « couplets patriotiques chantés à Rouen » se terminent par :

*« Que nos enfants puissent sucer  
Cette haine au sein de leur mère,  
Et pour premier mot prononcer :  
Mort aux tyrans, paix aux chaumières. »*

On est loin de la *Liberté des Nègres*, de Piis, créée en 1794 :

*« Américains, l'égalité  
Nous proclamons aujourd'hui nos frères.  
Vous aviez à la liberté  
Les mêmes droits héréditaires.  
Vous êtes noirs, mais le bon sens  
Repousse un préjugé funeste...  
Seriez-vous moins intéressants  
Aux yeux des républicains blancs !  
La couleur tombe... et l'homme reste... »*

C'est déjà, en un seul chant, le tiers monde avec le tiers état.

De leur côté, les royalistes ne restent pas muets. En 1795, une de leurs chansons, le *Réveil du peuple contre les terroristes*, provoque des rixes violentes quand ils veulent la faire jouer à la place de la *Marseillaise* — ce qui était la coutume — au début et à l'entracte des théâtres.

La *Marseillaise* restera la plus célèbre des chansons de la Révolution de 1789. Elle est composée par Rouget de l'Isle qui, peu de temps avant, brocardait les Jacobins dans une gazette strasbourgeoise, à la demande du baron Dietrich, maire de Strasbourg. Elle a, semble-t-il, pour origine une beuverie amicale au domicile de ce dernier. Il désirait « un beau chant dans le goût de l'Hymne à la liberté ». Selon lui, cela « valait mieux que les Carmagnoles et les Ça ira, ces "Pont-Neuf" que l'on envoyait de Paris ».



# RECUEIL DE CHANSONS PATRIOTIQUES.

Chanson patriotique et noble contre chanson populaire. Hymnes contre chansons, la dualité est évidente, elle traverse d'ailleurs toute la période révolutionnaire.

## Un soir de beuverie

On boit beaucoup, chez Dietrich, ce soir-là. Les commentateurs parlèrent d'exaltation et non d'ivresse vulgaire. Mais, tout de même, le vin du Rhin et le champagne coulent à flot, ce 25 avril 1792. Rouget, après s'être échappé furtivement et légèrement aviné, comme le dira pudiquement un historien en 1827, rentre chez lui et compose, au violon, d'une traite, ce qui va devenir, d'abord, le *Chant de l'armée du Rhin*. Il écrira lui-même dans ses mémoires : « *Le lendemain matin, sortant d'un sommeil aussi laborieux que mon dernier état de veille, je fus presque étonné de trouver sur mon pupitre les strophes de mon hymne.* »

Symptôme évident de gueule de bois. Il n'y a pas le moindre doute. On retrouve d'ailleurs dans cette chanson des phrases repiquées dans des chants antérieurs telle *Amour sacré de la patrie*. Quoi qu'il en soit, cet air martial sera joué quelques jours plus tard sur la place d'armes de Starsbourg. Son effet sera immédiat : les officiers voulaient enrôler six cents volontaires, il s'en présenta mille.

Dans le bouillonnement révolutionnaire, Strasbourg est vite oubliée. Un colporteur, sans doute, le fait connaître à Marseille. La colonne des fédérés qui s'est créée sous l'impulsion du girondin Barbaroux s'en empare et cela devient un tube prodigieux. Marie Maury, dans son livre sur ce chant, écrit : « *La mer du peuple bouillonnait à leur approche. La garde nationale, les fédérés, les sociétés populaires, les enfants, les femmes, toute cette partie des populations qui vit des émotions de la rue et qui court à tous les spectacles publics volait à la rencontre des Marseillais. Leurs figures hâlés, leurs physiologies martiales, leurs yeux de feu, leurs uniformes couverts de la poussière des routes, leurs coiffures phrygiennes, leurs armes bizarres, les canons qu'ils traînaient à leur suite, les branches de verdure dont ils ombrageaient leurs bonnets rouges, leurs langages étrangers, mêlés de juréments et accentués de gestes féroces, tout cela frappait vivement l'imagination de la multitude. L'idée révolutionnaire semblait s'être faite homme et marcher, sous la figure de cette horde, à l'assaut des derniers débris de la royauté.* »

Les fédérés marseillais s'emparent des Tuileries le 10 août ; la *Marseillaise* devient alors

véritablement le chant de lutte ouverte contre la royauté.

Elle sera parodiée de multiples fois ; deux cent trente, dit-on. Il y aura la *Marseillaise des femmes*, la *Vendéenne*, etc. Il y aura aussi la *Marseillaise bacchique* :

« *Allons enfants de la Courtille  
Le jour de boire est arrivé  
C'est pour vous que le boudin grille  
C'est pour vous qu'il est préparé  
Entendez-vous dans la cuisine  
Rôtir dindons et gigots ?* »

On dit que c'est cette version que chantaient le plus fréquemment les soldats de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, c'est la *Marseillaise* qui symbolisera le mieux, dans le monde entier, l'idée de liberté. On la verra réapparaître en 1830, 1848, et même au début de la Commune avant que l'*Internationale* ne reprenne le flambeau.

Comme conclut l'un des autres grands chants de la Révolution de 1789, dont l'auteur est inconnu, la *Carmagnole* :

« *Oui, nous nous souviendrons toujours  
Des sans-culottes des faubourgs,  
A leur santé, buvons,  
Vive ces francs lurons.* »

Dans les goguettes, où elle s'est réfugiée, la chanson va continuer à informer et mobiliser une masse consciente de son rôle politique, mais encore majoritairement illettrée. Le colportage et le compagnonnage vont propager les idées dans ces lieux, celles d'une classe nouvelle : le prolétariat.

### LE CHANT DU 1<sup>er</sup> VENDEMIARE.

Sur la FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE  
de H. J. CHÉRIER  
Musique de MARTINI.

LES BARDES.  
Marché.  
Qu'ont nos vœux, nos lyres et - ti - croi - sé -  
le - breut de jour - que - ri - vous - de nos dra - penus in -  
- ju - et - ena - les - ne - ni - veul - lait nos libé - ra - tes - res -  
il me - di - tait d'af - freux me - ces - ses -  
foudres me - no - caient nos té - tes - la Ré - pu - bli - que  
des Fran - çais - sal - li - du - mi - lieu - des tem -

### LES BARDES.

Guerriers, libérateurs rapides  
Du Rhin, du Tibre et du Texel,  
Sans doute un pouvoir immortel  
Dirigeait vos mains intrépides.  
Quel Dieu vous guidait à Fleurus,  
Et sur le pont sanglant d'Arcole ?  
Avec vous, pour venger Brennus,  
Quel Dieu montait au Capitole ?

### LE CHŒUR.

Debout, vrai Souverain ; lève un front respecté :  
Les humains ne sont grands que par l'égalité.

### LES GUERRIERS.

La Patrie a fait ces miracles ;  
C'est son nom qui nous rend vainqueurs ;  
Sa voix sainte enflamme nos cœurs,  
Et ses décrets sont nos oracles.  
Qui sait tout lui sacrifier  
Aux revers est inaccessible :  
On peut vaincre un peuple guerrier ;  
Un Peuple libre est invincible.

## ● A lire... et à écouter

### Quelques livres...

- R. Brécy, *la Révolution en chantant*, Vandeveldt et Pirot, 375 F.  
R. Brécy, « *La chanson révolutionnaire de 1789 à 1799* », in *Annales historiques de la Révolution française*, 1980-1981.  
R. Brécy, « *La chanson babouviste* », in *Annales historiques de la Révolution française*, 1982.  
Adelaïde Deplace, *la Vie musicale en France au temps de la Révolution*, Fayard, 120 F.  
Marie Maury, *la Marseillaise*, Librairie académique Perrin.  
G. et G. Marty, *Dictionnaire des chansons de la Révolution*, Tallandier.

### Du côté des disques...

- Hélène Delavaut, *la Républicaine*, *Le Chant du Monde*, LDX 74894.  
Francesca Solleville, *Musiques citoyennes*, Carrère distribution.  
Marc Ogeret, Marc Ogeret chante *la Révolution*, Granit Soudais.  
Sans oublier... l'anthologie, les Plus Belles chansons de la Révolution ; et le Ça ira d'Edith Piaf, dans la série « *De l'Accordéoniste à Milord* », volume I, chez Columbia. Une incroyable merveille.  
Et, aussi, Catherine Ribeiro, 1989... Déjà ! Du tiers état au tiers monde.  
Quant à la *Marseillaise*, allez voir le Napoléon d'Abel Gance. Celle qu'on appelait la comédienne de la chanson, Damia, la chante et déclame sublimement.

L'abbé Henri Grégoire ? On peut le voir, encore et toujours, sur cette image d'Epinal, le tableau de David, *le Serment du jeu de Paume*, du 20 juin 1789 (musée Carnavalet). Au premier plan, trois personnages : la soutane noire, sombre et presque effacé, l'abbé Grégoire, un bras sur l'épaule d'un député du tiers, l'autre sur celle du pasteur protestant en robe blanche dont la tête, humblement, s'incline sous le poids de l'événement. Né à Vêho en 1750, dans la province des Trois Evêchés (Metz-Toul-Verdun), devenu curé d'Ambermènil, il sera député aux états généraux de Versailles, puis constituant et encore député dans les années du siècle suivant, sans interruption ou presque. Elu évêque de Blois, siégeant en robe violette, il échappera à la Terreur.

Un personnage qui ne laisse pas indifférent. « *Je le hais libéral, je le plains régicide* », rimaille Victor Hugo, un siècle plus tard, à son sujet. Régicide ? « *Nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui se nourrissent de chair humaine* », déclare-t-il à l'Assemblée, le 21 septembre 1792, réchauffant les tièdes et encourageant à raccourcir le règne de Louis Capet. Libéral ? Il signera, sous le pseudonyme de l'Ami des hommes de toutes les couleurs, différents actes et textes tout au long d'une activité humanitaire que l'on qualifierait aujourd'hui d'antiraciste.

Soit ! Un curé républicain et catholique sincère, mais pourquoi entiché des Juifs au point d'arracher pour eux une loi en 1791, un décret impérial en 1807, et d'avoir écrit cet essai *Sur la régénération physique, morale et politique des Juifs* ? Car Grégoire gagne, avec deux autres compères, ce concours de la Société royale des sciences et des arts de Metz, le 23 août 1788, lancé trois ans plus tôt sous le libellé : « Est-il un moyen de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France ? »

Son œuvre est de si grand renom que, le 4 juin 1936, au Parlement, le doyen d'âge Fleurot oppose Grégoire à Darquier de Pellepoix, auteur d'une motion visant à promulguer un statut des Juifs. Ce dernier obtiendra gain de cause quelque temps plus tard sous Vichy. Il fut le fidèle pétainiste chargé de garnir en Juifs de France les trains nazis partant pour les camps. Soixante-douze mille victimes à son actif...

Grégoire, curé et évêque constitutionnel, reçoit paradoxalement une éducation pétrie de jansénisme. A l'université de Pont-à-Mousson, Grégoire établit une filiation entre les idéaux républicains et l'esprit de Port-Royal. Et Port-Royal la janséniste chérit les *Pensées* de Pascal, *l'Esther* de Racine, car les persécutions que subissent les jansénistes ressemblent à celles des Juifs.

A l'Assemblée constituante, Grégoire affirme : « *J'étais venu à l'Assemblée constituante avec la résolution d'y plaider la cause des Juifs.* » La cause des Juifs ? Elle s'intègre à la régénération, c'est-à-dire à la fabrication d'un homme nouveau, thème au cœur des Lumières. Celles-ci clament que la nature humaine est une et universelle, donc que les Juifs en font partie.

Mais cette cause des Juifs provient d'une pensée singulière, qui lie, par l'élaboration propre de Grégoire, les Lumières et une variante janséniste, le figurisme. Dans la Bible, ancien et nouveau Testament doivent se lire en perspective, le sort des Juifs figurant celui de l'Eglise chrétienne. Si le peuple élu est déicide, il accède au droit au retour par son intégration dans la nouvelle société française. Et, comme Grégoire ne conçoit pas l'Etat français sans l'Eglise, il envisage volontiers la conversion des Juifs parce qu'ils sont très pieux et croyants fervents.

La persécution des jansénistes, la mise hors la loi de sa propre religion par la Révolution enrichiront son attachement à la « *nation juive* », en laquelle il verra non le peuple élu mais « *le peuple de réserve* ». Au-dessus du Juif du ghetto et à celui des Lumières, Grégoire imposera le Juif de l'Ancien Testament, dialoguant avec Dieu, dépourvu de spiritualité.

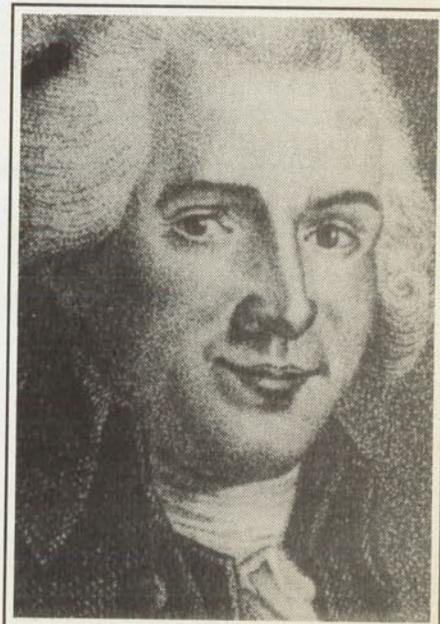
Le 27 septembre 1791, Grégoire laissera Du Port monter à l'assaut pour faire passer la loi en faveur des Juifs. Une Assemblée constituante agonisante adopte en quelques quarts d'heure la motion Du Port : « *L'Assemblée nationale, considérant que les conditions nécessaires pour être citoyens français et pour devenir citoyens actifs sont fixées par la Constitution et que tout homme qui, réunissant lesdites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la Constitution impose a droit à tous les avantages qu'elle assure, révisé tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique.* »

Trois ans après avoir gagné le prix du concours de l'Académie royale de Metz, Grégoire obtient sa loi, ou plutôt insère les Juifs dans la loi commune, rédigée pour les citoyens du pays. On le sait, un amendement viendra contrebalancer cette ouverture par un renoncement des Juifs à leurs créances (plus de dix millions de livres).



# Grégoire, la vertu de l'égalité

par Jean Lantier



# Juifs hors du Moyen Age

par Jean Lantier

● « Les Juifs sont membres de cette famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples. » Ainsi s'exprime l'abbé Grégoire, en défense de ceux qui sont jusqu'alors au ban du royaume. Une démarche qui reste incroyablement moderne ●

Selon Voltaire, les Juifs sont « le plus abominable peuple de la terre ». Ils n'inspirent guère les philosophes du siècle des Lumières, où vacille la leur résiduelle de l'Ancien Régime. Dans le royaume de la dynastie capétienne finissante, ils sont quarante mille, peut-être cinquante mille, au milieu de vingt millions de sujets de sa majesté. Ceux de Bordeaux, chassés par l'Inquisition catholique d'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle, passés par le Portugal, sont intégrés à la bourgeoisie du pays. Les Juifs du pape en Avignon et au Comtat-Venaissin se voient obligés de porter chapeau ou tissus jaunes distinctifs. Les Juifs d'Alsace se trouvent astreints à payer l'octroi corporel des porcs (le droit de pied fourchu). Il y a encore les Juifs de Lorraine et des Trois Evêchés exclus de tant de professions, les Juifs de Paris. Cette communauté, qualifiée dans maints écrits de « nation juive », n'en est pas une.

## Restrictions, interdits

Divisée en Sépharades au Sud et Ashkénazes — pauvres à tous coups — au Nord, elle subit des restrictions, des taxes, des interdits professionnels et autres décrets exclusifs. Ce qui la met au ban du royaume. Dans *l'Esprit des lois*, Montesquieu suggère de remiser l'arsenal fiscal antijuif et de leur accorder une ville « sur la frontière d'Espagne, dans un lieu propre pour le commerce, comme à Saint-Jean-de-Luz ou à Ciboure. Ils y passeraient en foule et achèveraient de porter toutes les richesses qu'ils ont dans ce royaume ».

Bourgeois bordelais, Montesquieu parle d'or, comme tous les commerçants et les encyclopédistes, qui voient dans les Juifs matière à exercer leur esprit de tolérance selon les apports sonnants et trébuchants escomptés. Quant aux Juifs pauvres, ils possèdent... tous les torts, plus encore que les pauvres catholiques. L'exclusion comme règle médiévale avait trouvé une ligne de résistance juive, un mouvement d'intégration dans la société réelle, mouvement s'étendant à l'échelle européenne. Ce fut le mouvement dit de la Haskala, autour du Moses Mendelssohn, admiré de Mirabeau.

Ainsi, l'ébullition sociale et idéologique de la fin d'Ancien Régime touche les ghettos juifs. Des initiatives sont prises par les Juifs les plus riches. Les sociétés savantes, cercles philanthropiques et sociétés littéraires s'emparent de cette question.

Elle aura pourtant ses opposants acharnés, comme le célèbre théologien protestant Michaelis, pour qui les registres criminels en Allemagne comportent vingt-cinq fois plus de Juifs que de chrétiens. On admirera l'étonnante modernité du propos raciste... Ou l'on considérera l'étonnant archaïsme du racisme actuel.

Une opinion lettrée et très restreinte s'empare du problème. Circonscrit à l'élite, le débat existe bel et bien. Les ouvrages se répondent, la polémique s'enflamme. Au point que le fameux concours de Metz tente de donner une solution nationale à ce problème. Les termes du concours de la Société royale des sciences et des arts de Metz en indiquent l'esprit : « *Est-il un moyen de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France ?* »

L'abbé Grégoire, l'un des trois lauréats, vient de cette région d'Alsace et Lorraine qui, avec les Trois Evêchés, concentre plus de vingt-sept mille Juifs. « *Plus heureux* », demande l'académie metzine, et pas seulement « *plus utiles* ». Il ne s'agit pas de traiter de la question de l'immigration en France, mais de la naissance d'une société nouvelle dans laquelle toute minorité prétend à sa place.

## Plus utile, plus heureux

« *Voulez-vous que les Juifs deviennent des hommes meilleurs, des citoyens utiles ? Bannissez de la société toute distinction avilissante pour eux ; ouvrez-leur toutes les voies de subsistance et d'acquisition (...)* et bientôt cette constitution équitable les rangera au nombre des membres les plus utiles de l'Etat. » Voilà la réponse de Mirabeau, qui fait le voyage d'Allemagne et rencontre le philosophe Mendelssohn. Dans le mouvement de régénération de la société, aucun aspect n'est oublié. A commencer par l'



représentation de cette société aux états généraux convoqués par Louis Capet.

A Bordeaux, la bourgeoisie citadine entendra ses homologues juifs. Mais, dans ces régions de l'Est où ils sont en majorité, il leur faudra une démarche spéciale auprès de Necker pour qu'il consente à la tenue d'assemblées juives et l'envoi de six députés juifs de l'Est à Versailles. Qu'y demandent-ils, avant le grand chambardement des journées de juillet et d'août ? L'égalité devant l'impôt (pour la définition de la citoyenneté), la suppression de toutes les taxes particulières, la levée de tous les interdits professionnels, le droit d'acquérir des terres et des immeubles, la liberté du choix de résidence dans le royaume, la liberté de culte.

A dire vrai, la question juive ne s'empare pas des foules qui, elles-mêmes, s'emparent de la rue et de la Bastille. Sur la masse de cahiers de doléance, on décèle quelques traces antijuives. D'ailleurs, les Juifs de Paris, eux, sont emportés par l'élan révolutionnaire. Sur les cinq cents hommes juifs dénombrés, cent appartiennent à la garde nationale et forment un comité (six Ashkénazes et cinq Sépharades), pour défendre, dans la Révolution, les Juifs de Paris.

Les Bordelais adoptent le silence prudent qui sied à leur classe d'adoption, la bourgeoisie naissante. Les députés de l'Est apprennent, courant août 1789 à Paris, qu'en Lorraine et en Alsace nombre de mouvements populaires de nettoyage des châteaux passeront par les ghettos ou les maisons juives de renom. Les Bordelais maintiennent que, « si la conduite ou le sort malheureux des Juifs de l'Alsace et des Trois-Évêchés déterminent l'Assemblée nationale à faire quelque règlement qui doit être commun à tous les Juifs du royaume, ceux de Bordeaux le regarderaient comme une injustice aussi gratuite qu'elle serait cruelle ».

## Gauche contre droite

Dans cette lettre, adressée à l'abbé Grégoire, champion des Juifs, les assimilés de la bourgeoisie bordelaise étalent une conception de la



nation juive réduite à leurs intérêts immédiats. Ayant voté indistinctement pour élire les Bordelais aux états généraux, ils s'estiment servis par le sort de la Révolution ; au diable donc les Ashkénases misérables de l'Est !

Avant le dénouement, le vote de la motion Du Port, fin 1791, les partisans et adversaires de l'émancipation des Juifs se partagent de façon limpide. A gauche, Grégoire et Robespierre en sont des partisans déclarés. Les modérés sont Clermont-Tonnerre, Du Port, La Rochefoucauld. Et sont farouchement contre les députés de l'Est, toutes tendances confondues. A leurs côtés se situent le clergé et la droite monarchiste.

Que pèsent cependant ces divisions, quand la royauté vacille, va tomber et chute finalement ? Que vaut cette résistance antijuive quand toute une société adopte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ? Malgré tous les retards des débats parlementaires, rien ne s'opposera sérieusement à cette émancipation.

Le débat se déplacera. Clermont-Tonnerre se battra sur la ligne : « Il faut refuser tout aux Juifs comme nation, et accorder tout aux Juifs comme individus. » Assimilation avec droits égaux, ou assimilation avec les différences nationales et religieuses ? Il faut bien comprendre que, un an auparavant, les Juifs n'auraient pas osé demander une citoyenneté à part entière. Engagé sur le front de l'émancipation des « gens de couleur de Saint-Domingue », Grégoire comprend néanmoins que, après l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme, ceux des gens de couleurs et des Juifs seront l'objet des roueries du débat parlementaire. Il faudra une bataille. Les Girondins juifs descendent dans l'arène pour défendre leurs droits de citoyens, pas de membres d'une nation juive.

C'est Le Chapelier, l'auteur de la loi contre l'organisation indépendante des ouvriers à la fabrique, qui les soutient. Il accepte la reconnaissance de leurs droits à eux, Girondins. En ce début d'année 1790, par trois cent soixante-quatorze voix contre deux cent vingt-quatre, l'Assemblée décrète que « tous les Juifs connus sous le nom de Juifs portugais, espagnols, avignonnais continueront de jouir des droits dont ils ont joui jusqu'à présent et, en conséquence, jouiront des droits de citoyens actifs ». Abraham Spire, animateur du *Journal révolutionnaire* de Metz, dira : « Cette résolution

constitue un affront pour les Juifs des autres provinces. »

Assimiler des bourgeois juifs déjà intégrés sera donc le dernier mot ? C'est sans compter sur les répercussions des incidents antijuifs de l'année 1790 et sur l'acharnement impétueux de Grégoire, curé d'Ambermenil, député gauche du clergé populaire. A la fin de cette Assemblée constituante au bord de la dissolution, avec l'appui de Du Port, il emportera la loi générale concernant l'accès de la citoyenneté aux Juifs, à tous les Juifs du pays.

## Modernité d'un débat

Sa loi est forgée : « Est-ce raisonner que de dire : le Juif nous hait parce que nous l'accablons de maux ; donc, il nous haïra lorsque nous le comblerons de bontés ? (...) Une fois devenu membre de la nation, attaché à l'Etat par des liens de plaisirs, de sécurité, de liberté et d'aisance, on verra diminuer son esprit de corps. » Grégoire assimile les tribus juives comme un jésuite réduit les tribus sud-américaines à la chrétienté. Un siècle après, et plus tard encore, on lui reprochera son assimilationnisme.

Mais, pour lui, « les Juifs sont membres de cette famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples » (*Essai sur la régénération*). La Révolution française, universaliste, bataille contre Dieu et singulièrement le Dieu du clergé de l'Ancien Régime. Certes, elle construit une nation en bousculant les droits des petites nations. Elle n'en faillit pas moins avoir raison contre Dieu !

En ce carrefour de l'histoire, le débat sur la question juive est incroyablement moderne, actuel. Il rebondit sur la question coloniale, sur ces « hommes de couleur » si proches de Grégoire. « Enfants du même père [Abraham, NDLR], dérobez tout prétexte à l'averion de vos frères [les Juifs] qui seront un jour réunis dans le même bercail », prophétise Grégoire dans la conclusion de son *Essai*.

La pensée autonome de Grégoire, si elle tente de lier Dieu à la Révolution, et l'Eglise à l'Etat, a permis de sortir les Juifs du Moyen Age, au même titre que l'ensemble de la société.

Il existe des pensées religieuses moins progressistes...

### ● A lire

Celui que l'on surnommait l'Ami des hommes de couleurs défend, dans son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, l'idée de régénération non seulement des Juifs, mais de toute la société. L'assimilation qu'il propose n'est pas une assimilation à l'ordre existant mais une assimilation dans le cadre d'un changement radical et révolutionnaire de la société qui doit permettre l'apparition d'un homme nouveau. Un *essai* que tout militant antiraciste devrait lire.

Abbé Henri Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, Champs-Flammarion, 1988, 220 pages, 36 F.

Onze révolutionnaires (Babeuf, Bara, Cloots, Couthon, Desmoulins, Grégoire, Hébert, Robespierre, Romme, Saint-Just, Madame Tallien) ont marqué de manière indélébile dix années de Révolution. Albert Soboul en a dressé un portrait vivant, en présentant leurs motivations profondes et les idées qui les animèrent.

Albert Soboul, *Portraits de révolutionnaires*, Messidor/Éditions sociales, 1988, 316 pages, 156 F.

# Genève contaminée

par Michel Thévenaz

● Dans le sillage de la France, la société nouvelle fait irruption en divers points d'Europe. En décembre 1792, Genève voit ainsi fleurir les bonnets rouges. Il s'y établit la « démocratie la plus directe qui ait jamais existé » dans cette ville. Un journaliste de « La Brèche » relate ●

Dans le dernier tiers du siècle, l'équilibre précaire que connaît Genève s'érode. Les luttes politiques n'en sont finalement qu'un aspect. Il est surprenant que la crise religieuse de cette époque ait été peu étudiée. Elle est pourtant essentielle dans un Etat aussi théocratique où le protestantisme est, lui aussi, un privilège (droit de résidence refusé aux « papistes », liens confessionnels de l'« Internationale huguenote » qui tisse des réseaux commerciaux genevois dans le monde, mais aussi affirmation d'une identité urbaine aisée, cultivée et hautaine... face aux campagnes voisines, à commencer par la Savoie).

Cette identité réformée entre en crise ouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les « cercles » en sont un exemple. Ce sont des sortes de « salons populaires » où les hommes de même état — bourgeois, aristocrates, natifs (voir encadré) — se retrouvent l'après-midi pour boire, jouer, discuter. Cette forme nouvelle de sociabilité urbaine va devenir le creuset des « partis » politiques puis des « clubs » révolutionnaires.

On pourrait retracer toute cette période comme celle de l'émergence de la société civile dans les filets corporatifs et théocratiques de l'Ancien Régime. Sur le plan politique, la lutte des représentants s'inscrit dans ce cadre : les interminables querelles constitutionnelles ébauchent le droit moderne.

## L'insurrection de 1782

Mais elles ne sont qu'un prélude indirect de la révolution. Les représentants ont en effet la démocratie en horreur, redoutent l'égalité par crainte de perdre leurs privilèges face aux natifs et veulent, somme toute, endiguer la crise en restituant le droit au Conseil général, c'est-à-dire aux citoyens privilégiés. La majorité des chefs représentants finira adversaire de l'égalité et de la révolution, penchant pour une monarchie constitutionnelle.

La révolution genevoise a commencé par une cuisante défaite. En avril 1782, les Conseils refusent d'appliquer l'Edit bienfaisant, conquis de force un an plus tôt et qui ouvre certains droits. La ville se rebelle sous l'impulsion des

natifs. Débordés, les chefs représentants chevauchent le tigre. Fin juin, assiégée par les troupes françaises, suisses et sardes (l'ennemi héréditaire) appelées au secours par l'oligarchie, la ville cède.

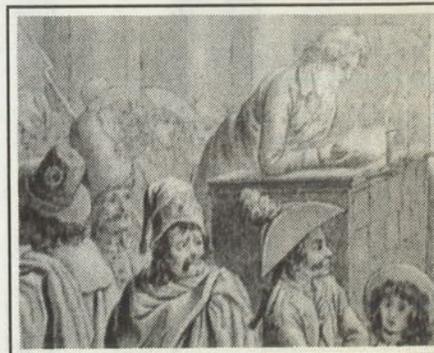
Cette révolte est la première irruption de la société nouvelle dans la vie politique de la cité. L'osmose sociale des bourgeois et natifs devient une identité de combat politique. Certes, sur le plan constitutionnel, les changements opérés dans ces quelques semaines sont prudents : le Conseil général maintient le gouvernement séculaire, se borne à épurer et renouveler les conseils. Mais le pouvoir réel change brièvement de mains et passe à la Commission de sûreté des insurgés. Et, surtout, derrière ces structures officielles, les cercles de bourgeois et de natifs, organisés par quartier avec leurs délégués, administrent la ville. C'est sur eux que s'appuie la garde de la ville, l'organisation de la résistance, le contrôle des subsistances et ce sont eux encore, à la fin juin, qui refusent la reddition que proposent leurs dirigeants. L'oligarchie restaurée va s'acharner à étouffer cette société civile qui mine l'ordre ancien : les « représentations » sont interdites, les cercles fermés, les chefs bannis et quatre cents natifs sont privés de la qualité de bourgeois qu'ils venaient d'acquérir.

## Changement de cadre

La conquête de la Savoie par la Révolution française (septembre 1792) modifie les données géopolitiques : Genève est désormais enclavée au territoire français. L'oligarchie qui aidé du représentant Du Roveray, a cédé quelques réformes mais refuse l'égalité politique, perd toute assise.

La révolution de décembre 1792 est d'abord un acte défensif. L'égalité politique devait « contenter l'intérieur » et calmer la menace française. Un comité des Quarante, élu par les cercles égaliseurs, le 6 décembre, impose, le 12, un édit sur les droits politiques en Conseil général et tente aussitôt de réorganiser le pouvoir avec les anciens magistrats, dont beaucoup démissionnent.

Le maintien du gouvernement échoue aussitôt. Dans la nuit du 27 au 28 décembre, la réalisation de l'édit piétinant, les Egaliseurs partis du cercle de la Grille, désarment la garnison, prennent la garde de la ville. Genève se réveille « en voyant à tous les postes des citoyens armés et coiffés du bonnet rouge » comme l'indique l'historien Marc Peter, auteur de *Genève et la révolution*.



Dès le 29 décembre, deux comités provisoires de sûreté et d'administration prennent le gouvernement réel. Ils sont confirmés le 30 par le Conseil général et, le 11 février 1793, une Assemblée nationale est élue, afin de rédiger une nouvelle Constitution. La pression des Egaliseurs a achevé l'Ancien Régime. Mais, dès ces premiers jours, la tension se manifeste sur le type et la profondeur des réformes à opérer. Certains aristocrates vont participer loyalement à ces débats, à l'Assemblée nationale notamment. L'appel des comités à confirmer le nouveau pouvoir au Conseil général, en date du 30 décembre, donne la mesure du réflexe de défense, d'union des partis, qui domine ces premiers pas de l'égalité genevoise : « *L'établissement des comités a sauvé l'Etat ; s'ils étaient anéantis, où serait sa ressource (...) Oui est l'homme assez fanatique, assez ivre de l'esprit de parti, pour exposer sa patrie aux chances horribles de l'anarchie ?* »

## Une société nouvelle

Le silence, le mépris même, qui entoure la révolution genevoise est un affront à l'histoire de la démocratie. On y a vu la Terreur, les « excès », la « dictature des clubs », pour cacher qu'elle fut d'abord la « *démocratie la plus directe qui ait jamais existé à Genève* », pour reprendre les termes de Marc Peter.

Qui sait, de nos jours, pour prendre un indice saillant, que le Code pénal de 1796 (ultérieur aux « excès » de 1794, quand l'ordre se rétablit) établit à son article 258 que, dans une austère république de Calvin, devenue celle des citoyens dès l'âge de vingt et un ans, « *l'homosexualité entre adultes consentants de plus de seize ans n'est pas réprimée* » ? L'anecdote suggère combien la société civile qui émerge dans le dernier tiers du siècle s'éveille dans tous les domaines durant les années révolutionnaires.

Urbaine, la révolution transforme à sa manière la campagne. Les changements sont de taille : le paysan sujet devient citoyen (décembre 1792) ; il voit abolir la dime et les charges féodales (mai 1793), remplacer son châtelain par un juge de paix élu (avril 1794) et répartir les terrains communaux (avril 1794). Ce partage provoque toutefois des tensions, entre paysans aisés et pauvres comme entre ville et campagne. La loi, conçue pour nourrir la ville et encourager ses chômeurs à cultiver, ne tient pas compte de la qualité des terres, des moyens nécessaires et du fait qu'on ne transforme pas

un horloger en paysan. Les terrains communaux seront finalement mis en vente (1795) à l'exclusion des propriétaires de plus de seize hectares et demi de terre.

En ville, où la crise des subsistances et de la fabrique est le souci majeur, les débuts du « règne de l'égalité » fourmillent d'initiatives et de débats dont on ne peut mentionner que certains : location des terrains des fortifications pour cultiver la patate, pression des jeunes qui impose la majorité civique à vingt et un ans, polémique sur l'éligibilité des célibataires aux charges publiques, début d'expression des femmes, réforme de la milice avec élection et révocabilité des officiers, débat sur les droits de l'homme, le serment civique, l'amovibilité des fonctionnaires, etc. Surtout, enclavée et frappée par la crise, la ville résiste, s'organise pour contrôler les subsistances et combattre le chômage.

Même les historiens les plus sérieux déplorent l'« effervescence » voire la « tyrannie » des clubs égaliseurs, qui se fédèrent dès mars 1793, en un Club fraternel des révolutionnaires genevois. Ce jugement ne résiste pas à l'examen.

Pour une raison formelle d'abord. En février 1794, l'Assemblée nationale est dissoute, la nouvelle Constitution adoptée et une avalanche d'élections suit pour former tribunaux et gouvernement. Mais chaque pas des comités provisoires et de l'Assemblée nationale a été soumis au vote des citoyens : « *Pendant les quinze mois de fonction du gouvernement provisoire, le Conseil général sera convoqué soixante-quatre fois et les comités le réuniront même pour interpréter une précédente décision* », affirme Marc Peter. La légitimité démocratique en a eu pour son compte !

## Nouveau pouvoir et clubs

Une raison plus substantielle s'ajoute à ce constat. Dans bien des domaines, les clubs proposent, s'adressent au gouvernement, stimulent des initiatives, contrôlent et débattent publiquement avec les autorités. L'un de ces débats est significatif. Dans son souci de tout organiser, le pasteur Anspach, promoteur de la

## Qui est qui ?

**Bourgeois** : résidents établis jouissant des droits politiques, très minoritaires par rapport aux citoyens.

**Citoyens** : bourgeois nés en ville ayant accès aux magistratures. Après 1792, ce sont tous les résidents non étrangers, jouissant des droits politiques.

**Conseil général** : assemblée de tous les bourgeois-citoyens (26,5 % de la population masculine), qui élit les hauts magistrats, décide en principe des impôts, de la guerre et de la paix. Après 1792, c'est l'Assemblée souveraine.

**Habitants** : résidents jouissant du permis d'établissement et de certains droits économiques (12 % de la population).

**Natifs** : résidents fils d'habitant (établis depuis au moins une génération) jouissant de certains droits économiques mais d'aucun droit politique (34,1 % de la population).

**Représentants** : partisans des bourgeois exclus des conseils qui font usage de leur droit de « représentation » (de pétition aux autorités) pour combattre les abus de pouvoir et demandent le vote du Conseil général pour trancher les conflits.

Constitution, propose de diviser l'électorat en sections de quartier et d'adjoindre à chacune un club disposant seul du droit de pétition, d'initiative ou de référendum. Un citoyen ne pourrait être membre que de son club de quartier. Ce modèle est vivement rejeté par le Club fraternel qui se montre, en l'occurrence, plus conscient des mécanismes démocratiques.

Il rejette la division en sections qui atomise les citoyens, et demande « *que la Constitution statue qu'il y ait un cercle national unique (...), que la nation soit déclarée une et indivisible dans ses délibérations* ». Un vote par quartier, note Grenus (l'un des Egaliseurs les plus enragés), cultive l'intrigue et la division de parti (quartiers aristocratiques, égaliseurs, mêlés). Quant à faire des clubs des cercles politiques institués, « *ils ne répondaient pas parfaitement au but de leur institution* », juge le Club fraternel qui défend ainsi ce que, en termes modernes, on appelle l'indépendance des partis envers l'Etat !

## ● A lire

L'étude de Robert Lochehead, « *Les révolutions bourgeoises* », commence par dégager les traits généraux des révolutions bourgeoises par-delà les particularités nationales. Elle aborde ensuite deux cas particuliers, les Pays-Bas et l'Angleterre, peu connus du public francophone, qui illustrent la complexité des classes, des partis et des dirigeants qui ont fait ces révolutions. Elle se termine par une réflexion sur les diverses interprétations de la nature de ces révolutions, sans hésiter à passer au crible de la critique la tradition marxiste fort diverse en la matière.

Robert Lochehead, « *Les révolutions bourgeoises* », in Cahiers d'étude et de recherche n° 11-12, Institut international de recherche et de formation, 1989, 72 pages, 40 F. Peut être commandé à PEC, 2 rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil.

Signalons une étude d'ensemble des transformations qui affectent l'Europe de 1780 à 1848 dans tous les domaines (social, littéraire et artistique, scientifique, technique, etc.), l'Ere des révolutions, au travers des deux types de révolutions qui se produisirent à cette époque : les révolutions politiques issues de la Révolution française et la révolution industrielle qui commence en Grande-Bretagne.

Eric J. Hobsbawm, l'Ere des révolutions, Complexe, 1987, 416 pages, 59 F.



# L'explosion déchristianisatrice

par Philippe Andréa

● Les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle osent « escalader le ciel », comme le proclame l'un d'eux.

En 1793-1794, la déchristianisation brise la toute-puissance de l'appareil ecclésiastique.

Rien d'étonnant que la réaction en fasse, aujourd'hui encore, le symbole d'une révolution aborée ●

La cérémonie ne devait pas manquer de piquant : une actrice, installée dans le chœur de Notre-Dame, personnifiait la Raison, pendant que la fête en son honneur battait son plein dans la cathédrale reconvertie en temple. Quelques jours plus tard, Gobel, évêque de Paris, renonçait publiquement à ses fonctions de pasteur, entouré de tous ses grands vicaires et de quatre cents prêtres parisiens.

Nous sommes en l'an II (1793), à un moment « paroxystique » (Michel Vovelle, *La Révolution contre l'Eglise*, Complexe) de la crise qui oppose la Révolution à l'Eglise : un moment aussi fort dans l'histoire de l'Eglise que la Réforme qui donna naissance au protestantisme, quatre siècles plus tôt.

Les travaux de Michel Vovelle permettent, entre autres, de mieux comprendre ce qui s'est passé pendant six mois (de brumaire à germinal de l'an II) et la manière dont cet épisode s'inscrit à la fois dans l'histoire de l'Etat français, des mentalités collectives et de l'Eglise catholique.

## L'âne mitré

L'explosion déchristianisatrice de 1793 fera disparaître quasiment tout culte public jusqu'à la chute de Robespierre. Durant six mois, une tornade venue de province et non téléguidée de Paris (même si ce sont des villes que partent les équipes de déchristianisateurs) va fondre sur la France. S'ensuivent fermetures d'églises, arrasement de clochers, autodafés, remplacement des noms des lieux qui évoquent les saints, livraison de l'argenterie des églises à la Monnaie. On brûle la *Vierge Marie sans miracles*. On transforme les confessionnaux en guérites au coin des rues. On organise des processions carnavalesques, autour d'un âne mitré et revêtu d'une chasuble. A Reims, le 7 octobre 1793, au cours d'une cérémonie, on brise l'ampoule contenant l'huile sainte qui servait à consacrer les rois. Le roi meurt définitivement !

Dans le même temps, les autorités locales patronnent des abdications massives de prêtres. Entre dix-huit et vingt mille, sur un total de cent quinze mille, renoncent au sacerdoce. Cela

n'en représente que le sixième. Mais c'est considérable si on ajoute les vingt à vingt-cinq mille qui avaient déjà émigré. Les cures de paroisse étant deux fois plus touchés que les autres catégories de clercs, on comprend que l'Eglise en sorte exsangue.

Avant même le mouvement des abdications on avait poussé les prêtres à se marier. Six mille d'entre eux avaient convolé, cela n'entraînant pas obligatoirement le renoncement au sacerdoce.

Toutes ces manifestations vont rester profondément inscrites, grossies dans la mémoire de l'Eglise et des croyants. L'Eglise va développer le culte de ses martyrs, dont sera issue une « foi purifiée », et discourir durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle (au moins) sur le « chemin de croix de l'Eglise de France » (Jean Comby, *Pour lire l'histoire de l'Eglise*, Cerf).

## Un appareil démantelé

La Révolution française a brisé l'appareil ecclésiastique dans un laps de temps extraordinairement court. L'Eglise va réagir avec autant de violence pendant une longue période de près d'un siècle, triomphant avec le concile du Vatican I, en 1869.

Dans la Déclaration des droits de l'homme en 1789, il était précisé : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Le « même » n'est pas restrictif. Il possède, a



contraire, un sens particulièrement radical, en faisant de la religion une opinion comme une autre. La formule n'est pourtant pas synonyme de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Celle-ci ne s'imposera définitivement qu'en 1905, après un épisode temporaire qui s'étend de 1795 à 1801.

Dès 1790, la collusion entre religion et contre-révolution devient patente, même si le pape Pie VI attend 1791 pour condamner la Constitution civile du clergé qui oblige, depuis l'année précédente, les prêtres à prêter serment de fidélité à la nation et au roi. C'est toutefois d'abord la Déclaration des droits de l'homme que condamne Pie VI: les « droits de l'homme » sont contraires à la Révélation, ils méconnaissent les droits de Dieu et la vérité en prônant une liberté absolue.

En septembre 1792, l'état civil est enlevé au clergé et le divorce autorisé. L'Eglise, même constitutionnelle, perd son pouvoir et son prestige. En 1794, le budget des cultes est supprimé et la liberté de culte reconnue en 1795.

L'opposition avec Pie VI ne s'arrête pas là. Napoléon envahit ses Etats et le déporte à Valence où il meurt prisonnier en 1799. La municipalité annonce le décès de « Jean-Angé Bisaschi, exerçant la profession de pontife ». Beaucoup pensèrent que c'était le dernier pape qui venait de mourir.

Aux six mois de la campagne de déchristianisation succède directement l'organisation du culte de la Raison, avec ouverture de temples et organisation de fêtes. La cérémonie consiste

\* **HYMNE À LA LIBERTE,**  
**POUR LA FÊTE DE LA RAISON.**  
 Paroles du Ci. Laine, Musique du Ci. Puncto.  
 Chez Frere Passage du Saumon rue montmartre.

144

Descends du haut des Cieux & Li-ber-  
 -té che-ri-e quit-te pour un ins-  
 -tant ton séjour e-ter-nel vois ton peuple  
 a-dop-tif au nom de la Pa-tri-e en-  
 -cen-ser ton au-tel en-cen-ser ton au-  
 -tel en-cen-ser ton au-tel en-

essentiellement en une « lecture et une explicitation simple des lois »; un exercice d'instruction civique qui ne pouvait prétendre devenir une religion de substitution.

forte selon les régions) collent de manière étonnante avec celles de la sociologie électorale des cent dernières années.

L'ébranlement de l'édifice religieux catholique sera aussi profond que celui provoqué par la Réforme et le schisme protestant. La réaction catholique aux idées de la Révolution française prendra une forme exacerbée, paroxystique elle aussi, avec Pie IX.

Les années 1864-1870 renvoient l'écho de cette longue guerre entre religion et raison. En 1864, Pie IX condamne dans un *syllabus* quatre-vingts erreurs contemporaines. Ainsi sont condamnées la liberté du culte, entre autres et c'est souligné, pour les étrangers, la séparation entre l'Eglise et l'Etat, la révolte contre les « princes légitimes » et même, en bloc, la « civilisation moderne »! Le tout sera verrouillé par le dogme de l'infailibilité du pape, adopté par le concile de 1869. Dans le même mouvement, l'Eglise fait sien le dogme de l'« immaculée conception », sur lequel on ne saurait s'étendre ici.

Les apparitions de la Vierge se multiplient dans Paris, en Savoie et à Lourdes, dessinant les contours de la nouvelle religiosité. L'Eglise se réorganise autour du pape devenu « vice-Dieu de l'humanité », pour continuer la lutte.

## Episode d'une longue guerre

En mai 1794, Robespierre fait proclamer par décret l'immortalité de l'âme et l'Être suprême. Son culte va remplacer très rapidement celui de la Raison.

Il faut certainement y voir une manœuvre des robespierristes pour détruire le mouvement hébertiste. Si la campagne de déchristianisation était une explosion « polynucléaire », le culte de l'Être suprême signale la reprise en main, par Paris et le pouvoir central, l'Etat.

Il serait néanmoins faux de réduire l'épisode de la déchristianisation et du culte de la Raison à un affrontement entre hébertistes et robespierristes et de ne pas voir, dans cette révolte, un moment fort de la mentalité collective antireligieuse, cheminant à travers les siècles. Michel Vovelle a montré de manière convaincante l'inscription de cet épisode dans la longue durée, jusqu'à nos jours: les cartes géographiques de la déchristianisation (plus ou moins



### ● A lire

La Révolution contre l'Eglise, *une analyse des origines de la déchristianisation, du culte de la Raison à celui de l'Être suprême, ainsi que de la vague antireligieuse qui déferla d'octobre 1793 à juin 1794 et des résistances qui se sont manifestées.*

Michel Vovelle, la Révolution contre l'Eglise, de la Raison à l'Être suprême, *Complexe*, 1988, 49 F.

Daniel Guérin, la Révolution française et nous, La Découverte collection PCM, 1976, 25 F.

# Le spectre de la Terreur

Débat entre Daniel Bensaïd et Max Gallo



Max Gallo est secrétaire national du Parti socialiste. Il est l'auteur d'une *Lettre ouverte à Maximilien Robespierre sur les nouveaux muscadins* (Albin Michel) et de *L'Homme Robespierre, histoire d'une solitude* (Librairie académique Perrin).



Daniel Bensaïd, universitaire, est membre du bureau politique de la LCR. Auteur de *Mai si !* (La Brèche), il vient de publier *Moi, la Révolution* (Gallimard).

Christian Picquet — *Le problème de la Terreur est devenu le débat central de ce Bicentenaire. N'est-ce pas toutefois au prix d'une déformation des véritables enseignements de l'histoire ? Car la Terreur ne saurait être analysée hors du contexte de l'époque.*

**M**AX GALLO — Le débat sur la Terreur est légitime. Le massacre d'individus, quels qu'ils soient, à partir de points de vue politiques généreux, pose question. En revanche, il est très discutable que l'on isole la Terreur de tout ce qui précède. Comme s'il n'y avait pas, malgré les ruptures de la Révolution, une double continuité historique.

Pour moi, la réalité socio-culturelle de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord un pays de violence, rural. C'est la France dans laquelle, à Guéret, dans les années 1760, on expose pendant plusieurs mois un voleur sur un gibet. C'est aussi la France du chevalier de la Barre, torturé et exécuté en 1765, mais jamais réhabilité quoique innocent.

Ensuite, il faut prendre en compte la violence politico-sociale de l'Ancien Régime. Je prends toujours l'exemple de la répression de l'émeute du faubourg Saint-Antoine, en avril 1789, contre le fabricant de papier peint Réveillon : quand la troupe tire sur ceux qui réclament une augmentation de salaire et fait trois cents morts, n'est-ce pas déjà de la terreur ?

Cela dit, la Terreur possède une spécificité incontestable. Pour ma part, je continue à la rapporter à ce que Furet appelle l'« excuse débile des circonstances ». Je crois que ce n'est pas une « excuse débile ». Lorsque le manifeste de Brunswick proclame que l'on va soumettre Paris à une exécution militaire, on sait ce que cela signifie, dans ce siècle qui est celui du Palatinat, des répressions dans les campagnes. Il y a en outre la volonté d'un certain nombre de révolutionnaires — qu'il s'agisse de Danton, qui le dit explicitement, ou de Robespierre — de canaliser, d'étatiser, de bureaucratiser une violence spontanée, barbare, afin de la contrôler.

**D**ANIEL BENSALD — Ce sont en effet les deux problèmes. On parle à la fois de la Terreur comme phénomène spécifique, reposant sur des procédures d'exception et de la violence en général dans la Révolution. Sur

la première question, la dimension dont parlait Max Gallo est réelle. Il existe, dans la société rurale de l'époque, une violence diffuse.

Quant au second problème, celui du développement de la violence, on peut relever un paradoxe. Comparativement aux convulsions qu'il suppose, le début de cette révolution n'occasionne qu'une violence limitée. Qu'il s'agisse de la prise de la Bastille ou du soulèvement des campagnes en juillet-août 1789, on ne trouve pas trace de violence physique déchaînée. Par la suite, le mouvement se heurte à des obstacles qui secrètent des mécanismes de violence et de contre-violence.

La violence politique telle qu'elle s'institutionnalise prend en effet une double signification, comme tu le disais. D'un côté, c'est le souci d'éviter des intrusions telles que les massacres de septembre. De l'autre, c'est la monopolisation de l'exercice du pouvoir et de la force, qui est le propre d'un Etat moderne. C'est de ce double mouvement que l'on tient finalement rigueur aux Montagnards de 1793, alors qu'il s'agissait, à l'origine, de gens plutôt scrupuleux dans le rapport du droit et de la force. Ils s'étaient ainsi prononcés les premiers pour l'abolition de la peine de mort ou contre les guerres de conquête. Saint-Just s'indignait même que l'on ait promené des têtes au bout des piques, y décelant un élément de barbarie...

**M**AX GALLO — Cela me paraît très important. La question posée porte, en réalité, sur la violence comme processus de changement social. Est-elle inéluctable ? Doit-elle prendre la forme d'un homicide collectif ? A quel degré de bureaucratisation de ce dernier peut-on parler de Terreur ? Je fais par exemple allusion au fameux épisode du 17 juillet 1791, lorsque les modérés — plus tard victimes de la Terreur — font tirer sur une foule de pétitionnaires venus manifester la réalité de la fuite du roi et dénoncer l'hypocrisie des explications selon lesquelles il aurait été enlevé ; est-ce de la terreur ? Pour ma part, je ne parlerai



pas de terreur légale, en dépit du recours à la loi martiale. Je dirai que c'est un aspect de la violence dans les mécanismes politiques.

Cela m'amène à être explicitement social-démocrate et hostile aux processus révolutionnaires. Je suis favorable à ce que j'appellerais un réformisme révolutionnaire, c'est-à-dire la capacité simultanée d'identifier les rapports de forces — car je crois à la logique des rapports de forces — et de les contenir dans les limites où la violence n'aboutit pas à l'homicide.

Pour faire allusion à l'actualité, ce qui se passe en Pologne est, au moins pour l'instant, un type de réformisme révolutionnaire : il existe des rapports de forces mais, par leur logique, on est hors de la violence. A l'inverse, en Chine, les étudiants n'ont pas maîtrisé les rapports de forces. En conséquence, on est passé dans le déchainement de la violence répressive et d'autres violences.

**D**ANIEL BENSAID — La violence existe dans le corps social. Elle peut se cristalliser dans la Terreur, durant un moment de la Révolution française. Mais, à travers la Révolution, s'opère aussi un transfert de violence à l'avantage de l'Etat. N'oublions pas que c'est de la Révolution qu'émerge l'Etat moderne des guerres napoléoniennes. On ne peut dissocier les formes conjuncturelles de la Terreur du surgissement, à beaucoup plus grande échelle, d'une violence qui prend des formes nouvelles. Ce qui aboutit alors, je le cite dans mon bouquin, à définir explicitement la guerre de Saint-Domingue comme une guerre d'extermination des populations noires.

Cette réalité est annoncée dans la Révolution. Le massacre perpétré par la garde nationale contre une foule pétitionnaire, le 17 juillet 1791, la proclamation de la loi martiale dès 1792 parallèlement à la libération du commerce des grains par le cabinet girondin, le premier tribunal d'exception instauré avant la chute des Girondins poussent donc à qualifier d'abusives l'identification de la période montagnarde avec celle d'un pouvoir à poigne.



C'est à ce niveau que l'utilisation de la Terreur comme une sorte de spectre renvoyant à diverses analogies historiques empêche d'en penser la spécificité. Ici intervient notre désaccord. Ton idée selon laquelle les problèmes peuvent se résoudre par une maîtrise des rapports de forces et par une gestion, à la limite du possible, de ceux-ci et du basculement dans la violence nous paraît historiquement peu démontrée. Comme la violence accumulée finit par exploser, même si elle n'est ni souhaitée ni désirée, autant envisager son rôle et l'assumer.

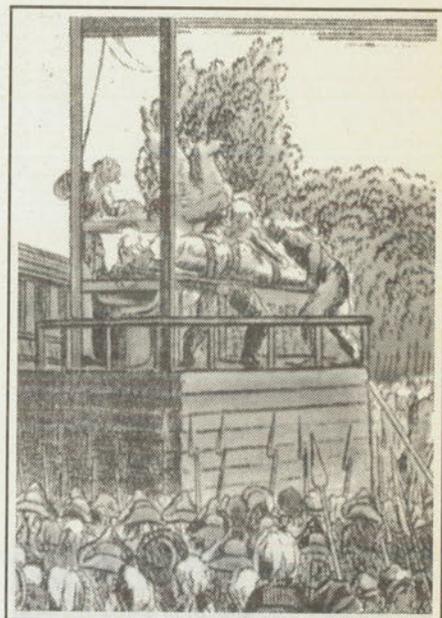
Le vrai problème, aujourd'hui masqué, porte sur les conditions permettant de penser le contrôle de ces moments de violence et le rapport de ces derniers avec la représentation politique. Les hommes de la Révolution, formés dans l'idée du droit naturel, dans la croyance que l'abolition des privilèges, castes et corps de l'Ancien Régime créerait une société d'individus égaux, n'étaient pas préparés à penser les fondements d'un pluralisme politique. Dans une situation de guerre, ce qui accélère la Terreur, c'est le constat que cette société continue d'être travaillée par des conflits. Ils n'en trouvent alors l'explication que dans des facteurs exogènes : l'agression, le complot...

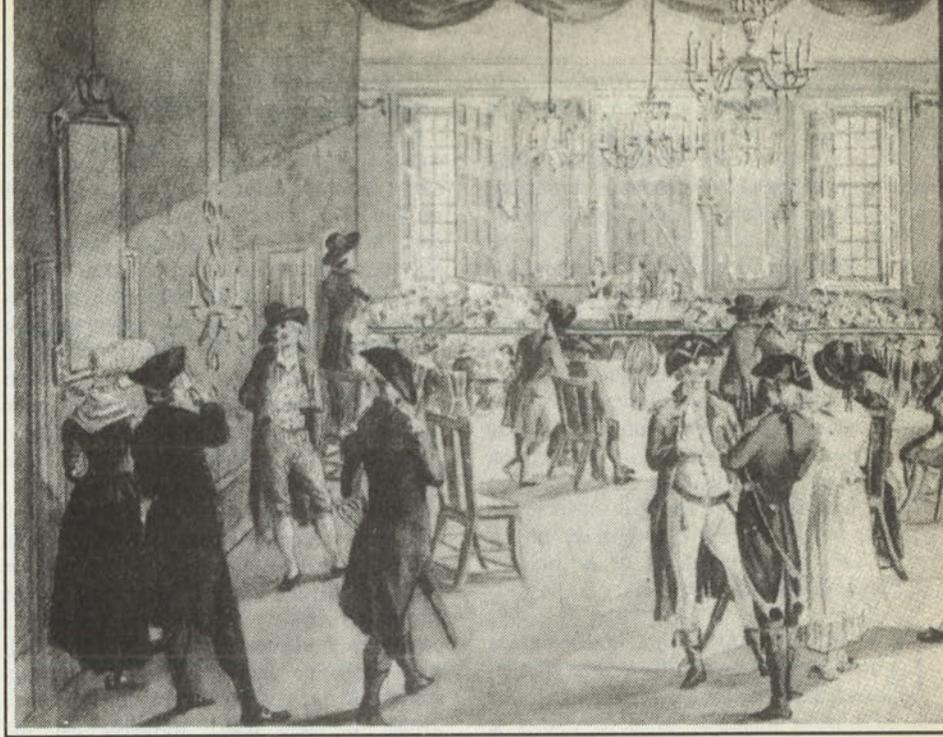
Sorel a tenté de traiter ce problème, en distinguant la violence venant d'en bas et affirmant des droits nouveaux, de celle qui serait instituée, étatique, qui deviendrait brutalité. La difficulté vient cependant du chevauchement des deux aspects. Même dans la Terreur, on peut distinguer la Terreur d'en bas, de septembre 1793, et celle qui fut codifiée par Fouchier-Tinville. Quelque part, cela se recoupe. D'une violence populaire qui exprime une peur — tu avais, tout à l'heure, parfaitement raison de mentionner la peur face au manifeste de Brunswick —, on bascule dans une violence d'Etat où rien n'est codifié.

**M**AX GALLO — Dans ce que tu dis, je retiendrai l'impréparation conceptuelle des hommes de la Révolution. Ils pensent être l'incarnation d'une société unifiée. Cela amène Robespierre, comme tu l'écris, à hésiter à se mettre en état d'insurrection quand la Convention le désavoue. Dans leurs actes, comme dans leurs textes, on assiste à la découverte du conflit. Et cela provoque, chez Robespierre, le glissement vers la thèse du complot.

Si l'on veut en revenir à l'actualité, il faut nous habituer et habituer nos citoyens à l'idée qu'il n'y a pas de société consensuelle, la politique étant la gestion des conflits au moindre coût. Cela dit, il est vrai que c'est une visée qui doit constamment être rapportée au fait que la violence existe et que l'on se trouve toujours sur la corde raide. Je ne prendrais qu'un cas. A la différence de vous, nous nous sommes félicités de la signature des accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie ; c'est l'exemple d'une tentative de maîtriser une situation conflictuelle de rapports de forces ; mais la violence est ressortie par l'autre bout, sous la forme de deux assassinats.

**D**ANIEL BENSAID — Les illusions des hommes de la Révolution doivent nous amener à certaines conclusions. Le pluralisme politique, comme moyen d'expression et de maîtrise possible de certains conflits — une





société censée homogène devient opaque et toute erreur devient un crime — fonde pour nous la démocratie socialiste comme un principe.

Mais, puisque tu as pris l'exemple des accords de Matignon, il faut tout de même partir du stockage inégal de violence. Une négociation légitime et acceptée demande que l'on ne masque pas la violence d'Etat. Même sans parler du massacre de la grotte d'Ouvéa, le fait que les quatre ou cinq exécutions perpétrées contre des Kanaks ne donne même pas lieu à commission d'enquête donne à cette dernière une totale immunité. Cela rend d'emblée viciés la négociation et le compromis. Et je suis sûr que cela a fortement pesé dans l'exaspération de certaines tribus.

**C** Christian Picquet — *Le véritable sujet du débat sur la Terreur paraît donc bien porter sur le rôle de la violence dans les processus de transformation sociale. Lorsque l'on fait de la période 1792-1794 le lointain ancêtre du Goulag, ne finit-on pas par toucher au droit des peuples à se soulever contre l'injustice ?*

**M** AX GALLO — Je me demande si l'histoire contemporaine de la France ne s'explique pas, en grande partie, par l'irruption, entre 1792 et l'hiver 1793-1794, d'une partie du peuple, incontrôlée par l'Etat. Cela a créé la référence et la peur rétrospective d'une « anarchie » destructrice et spontanée et explique comment la société française a ultérieurement géré sa violence. Peu à peu, avec juin 1848 et la Commune, on a tenté de mettre sur pied des procédures de compromis. Le coût se répercute dans le mode ou les rythmes de transformation sociale, dans l'acceptation d'un certain nombre de structures en place par les forces qui veulent changer la société. La réciprocité veut que l'on gère et contienne la violence.

Mai 68 est, de ce point de vue, caractéristique d'une irruption de la violence et de sa canalisation, en dépit de la mort de Gilles

Tautin et de quelques autres. Il en va ainsi parce que nous avons désormais affaire à des unités spécialisées et aguerries dans le maintien de l'ordre, pas à des troupes.

**D** ANIEL BENSAID — Nous partons, nous, d'un point de vue différent, qui veut que nous n'ayons pas le choix. Nous sommes environnés de situations où, pour une kyrielle de raisons, cela explose. On en revient à l'idée que l'on a toujours besoin de la force de son droit. Prends le cas de la Chine : les étudiants et les ouvriers défendent un droit, ils reçoivent une répression. Face à cela apparaît une forme de contre-violence, préparée, consciente, maîtrisée...

**M** AX GALLO — Je crois, moi, que la pente naturelle, spontanée, de ce que j'appellerai la production d'histoire par les hommes, c'est la violence. Et les formations progressistes doivent essayer, lucidement et de manière pessimiste, d'introduire du contrôle, du compromis, de la raison.

**D** ANIEL BENSAID — En fait, le débat retombe sur le problème de la révolution. Même si l'on n'exclut pas l'hypothèse du changement révolutionnaire, on peut avoir le souci identique de contrôler la finalité, les mécanismes de violence. Mais on ne peut se priver *a priori* du recours à la violence, comme une donnée, une hypothèse, une probabilité. Sinon, on se trouve *ipso facto* déporté vers l'acceptation d'un autre type de violence. La leçon de l'histoire, à la lumière de l'expérience, c'est qu'il n'est de garantie que dans une certaine maturité. Et, sur ce plan, on peut être raisonnablement optimiste. C'est particulièrement frappant en Amérique latine. Ainsi, sur la peine de mort ou le pluralisme, les Nicaraguayens ne se sont pas comportés de la même manière que les Cubains.

Tu parles, toi, de « conflits gérés ». Mais le monopole de la violence par l'Etat, dans une société de classes, est-il un meilleur contrôle





qu'une forme décentralisée, basée sur une société d'autosurveillance, des milices, etc. ?

**MAX GALLO** — Tandis que tu parlais, je pensais au jeu d'échecs. Je crois à la possibilité pour les forces de progrès, si elles sont conscientes, d'avancer groupées. C'est-à-dire à leur aptitude de contraindre l'autre, celui qui a pour pratique la violence destructrice, non à déposer les armes mais à réduire et limiter sa violence. Si l'on prend les événements de décembre 1986, il y eut pratique de la violence et l'on a relevé un mort, Malik Oussekin. La gestion de la violence par les masses, avec leur légitimité, la montée de la condamnation a cependant conduit à une défaite politique des partisans de la répression.

Je parlais tout à l'heure de la nécessaire conscience du parti réformateur révolutionnaire. Car il est vrai que le risque peut être l'oubli, sous un discours « consensuel », des contradictions et de la violence emmagasinées dans la société, du fait des inégalités.

**Christian Picquet** — En guise de conclusion, au-delà du problème de la Terreur, ne discute-t-on pas de l'appréciation historique de la Révolution ? Rocard disait récemment que la révolution, cela coûtait cher et qu'il valait mieux en faire l'économie. Ne s'approche-t-on pas, ici, de ce consensus mou, dont tu disais, Max Gallo, qu'il pouvait déboucher sur le renoncement pur et simple à toute transformation sociale ?

**MAX GALLO** — Je pense, pour ma part, qu'il faut faire l'économie de la révolution. Une révolution, cela blesse. Maintenant, la vraie question est de savoir dans quelle mesure on peut l'éviter. On doit le tenter, mais pas au prix de l'étranglement de la transformation sociale.

C'est ce qui se passe en 1789. Les gens qui se réunissent, dans l'avenue de Paris, à Versailles, veulent alors, avec la monarchie, réformer. Mais, dès que l'on veut faire entrer dans la société des réformes qui soient irréversibles

— c'est, pour moi, la caractéristique de la réforme révolutionnaire —, on se heurte à des adversaires qui mettent en branle un processus de violence. Dès lors, accepte-t-on la fermeture de la salle de réunion du tiers état ou se réunit-on dans la salle du jeu de Paume ? Accepte-t-on le renvoi de Necker et l'encerclement de Paris ou prend-on la décision de se défendre ?

C'est pragmatiquement que le réformateur décide, en analysant le rapport des forces. De la même façon qu'ont agi ceux qui ont fait la Révolution. Ils ont inventé leur processus, au fur et à mesure.

**DANIEL BENSAÏD** — Trois idées. D'abord, il est vrai que ces révolutions ont laissé des traumatismes réels. Mais il faudrait apprécier le coût social et humain des « non-révolutions ».

Deuxième problème : on défend des causes, des idées, des principes. Un des droits déclarés de 1793, si ce n'est de 1789, c'est celui de se révolter. A partir de ce moment, il y a conflit. Or, jusqu'à présent, les grands conflits historiques se sont dénoués dans une explosion. Si l'on pense que l'hypothèse révolutionnaire reste actuelle, elle appelle une stratégie ; elle suppose de concevoir le problème de l'affrontement comme partie prenante de la lutte politique.

Dernier point, je crois que l'on se sert de la Terreur pour monter un théâtre de concepts idéologiques, pour traquer le « totalitarisme », etc. C'est particulièrement vrai chez Furet.

**MAX GALLO** — Je suis tout à fait de cet avis. Sur le plan historique, il y a une véritable régression. On a d'ailleurs tous été sensibles au fait que Furet, en compagnie de Julliard et Rosanvallon, a publié un livre, *la République du centre*, dont le sous-titre est « La fin de l'exception française ». Jusqu'alors, le mouvement ouvrier considérait que la France vivait une sorte d'exemplarité, avec les héritages de 1789 ou de la Commune, son grand Parti communiste, etc. Maintenant, où est l'exemplarité ? Voilà sans doute pourquoi le Bicentenaire est géré de manière à ne produire qu'un effet idéologique de consensus.



### ● A lire

La Révolution française, c'est le classique des classiques. Si on ne connaît pas ou peu la Révolution française, il faut commencer par là. Et ensuite lire les ouvrages de Daniel Guérin (déjà cités) comme antidote à ce qu'il peut y avoir d'unilatéral dans l'appréciation du rôle et de la politique de Robespierre.

Albert Soboul, *La Révolution française*, Gallimard, collection TEL, 1988, 605 pages, 68 F ; c'est la réédition la moins chère.

Albert Soboul, *Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, Flammarion, collection Science, 508 pages.

Si vous ne devez lire qu'un livre à l'occasion du Bicentenaire, n'hésitez pas, c'est *Moi, la Révolution* qu'il faut lire. Daniel Bensaïd règle son compte à Furet et à tous ces nouveaux historiens officiels pour qui la Révolution s'arrête en 1789, tout ce qui s'est passé après n'étant qu'un funeste dérapage totalitaire et sanguinaire. Quant au grand ordonnateur des cérémonies du Bicentenaire, Mitterrand, et son valet de Premier ministre, opportunément baptisé « Riquiqui », ils voient leur volonté de dénaturer le sens de la Révolution française démasquée et leurs trahisons successives mises à jour. Cet ouvrage est enfin une réflexion actuelle sans complaisance sur la Terreur.

Daniel Bensaïd, *Moi, la Révolution*, Gallimard, 1989, 297 pages, 93 F.

# Robespierre, archange, démon ?

Débat entre F. Gauthier, M. Lequenne et A. Geffroy



Florence Gauthier, historienne, est notamment auteur de *la Voie paysanne dans la Révolution française* (Maspero) et de *la Guerre du blé au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Editions de la Passion).



Annie Geffroy, chercheuse au CNRS, termine une thèse sur l'« énonciation politique chez Robespierre ».



Michel Lequenne, collaborateur de *Rouge* et critique d'art, a notamment publié *Marxisme et Esthétique* (La Brèche).

**Daniel Desmé** — *Robespierre a de tout temps été controversé. Est-ce l'homme qui fut le plus conséquent pour la réussite de la révolution bourgeoise contre la monarchie et le retour des aristocrates ? Ou celui de l'égalité contre les agioteurs et les porteurs d'épaulettes ?*

**MICHEL LEQUENNE** — Ta façon de poser les questions te met en plein dans la problématique du mythe. Le problème de Robespierre fait apparaître d'abord le besoin de héros, et les polémiques principales sur lui portent sur le choix des héros. Ceci se fait en fonction de grilles de lecture historico-sociale différentes.

Robespierre n'était pas du peuple mais du tiers état, ce qui n'est pas totalement assimilable. Je me place du point de vue des humiliés et des offensés. Après, il y a les faits et les interprétations. Une tempête extraordinaire de cinq ans, à laquelle la plupart des hommes n'étaient pas préparés. Il y eut, bien sûr, des cyniques. Mais tous les autres ont été emportés par la tempête.

Robespierre est un homme de principe, un homme d'idées. C'est Rousseau au pouvoir. Il lui arrive le même malheur qu'un autre philosophe au pouvoir : Platon à Syracuse. La théorie très abstraite s'est trouvée placée devant des contradictions considérables qu'il ne pouvait résoudre avec les moyens pacifiques qui appartenaient à ses principes. Il a agi selon le principe que la fin justifie les moyens. Cela l'amène à des choses monstrueuses et il restera seul, après avoir sapé sa propre base, face aux cyniques, aux corrompus par l'argent et par le goût du pouvoir et l'orgueil.

**FLORENCE GAUTHIER** — Revenons un peu à la théorie. La Révolution française n'est pas une révolution bourgeoise, mais la révolution des droits de l'homme. Cette tempête de cinq années ne pose pas seulement la question de la prise du pouvoir par la bourgeoisie, parce qu'il existe un mouvement populaire assez important, en particulier chez les paysans. Ce fort mouvement rural, qui va au-delà de la jacquerie, se manifeste avec un renouveau de la démocratie communale, un programme de réforme agraire et de restructuration des échanges qui est assez important. Des milliers et des

milliers de pétitions, de délibérations remettent en cause les formes féodales et bourgeoises.

Le mouvement populaire s'est aussi emparé des droits de l'homme. Il en a inventé un nouveau : le droit à l'existence et aux moyens de conserver l'existence. Ce qui est tout de même un joli programme. La conception des droits du mouvement populaire dépasse la Constitution de 1791 qui instaure une aristocratie des riches, mâles et blancs.

La Révolution a une théorie complètement occultée par l'héritage du stalinisme. On a oublié que toutes les révolutions, depuis le Moyen Age et au XVIII<sup>e</sup> siècle, portaient des révolutions anticapitalistes, antiféodales, des révolutions pour la liberté, l'égalité et la fraternité. La théorie de la révolution, c'est l'analyse du despotisme et des libertés dans une dialectique souple et ouverte. En 1789, par despotisme, on entend celui de l'Eglise qui s'oppose aux libertés personnelles — la liberté de conscience, qui n'est pas seulement un droit individuel mais un droit relationnel — et le despotisme étatique, celui de la tyrannie, du conquérant (dans la théorie des droits de l'homme, la tyrannie et le despotisme des conquérants sont mis sur le même plan).

Cela s'oppose à l'idée d'association volontaire qui fonde la légitimité d'une société politique particulière qui veut se défaire de la tyrannie et combattre d'entrée de jeu la conquête. Je reprends là le concept lockien de l'association volontaire. Locke a été le premier théoricien à affirmer la nécessité de déclarer les droits naturels. Le but de la Révolution a été d'affirmer le droit naturel et de mettre en place le moyen pratique : le pouvoir législatif comme pouvoir suprême. Les citoyens sont pensés comme ne pouvant être libres en société que s'ils participent à l'élaboration des lois. Ce qui



implique une citoyenneté tout à fait vivante et contrôlant l'exercice de la législation, c'est-à-dire l'élaboration de ces lois, la révocabilité des mandataires du peuple, qui sont placés sous le contrôle des mandants. L'ensemble formé par le corps législatif et les citoyens constitue le pouvoir législatif.

Rien que cela a demandé deux révolutions : en 1789, le pouvoir législatif n'est pas un pouvoir suprême à cause du veto royal et du cens. Il faut attendre le 10 août 1792 pour voir renverser la monarchie constitutionnelle.

En 1793-1794, on n'a pas affaire à un gouvernement de type dictatorial. Ce qui s'est passé en URSS, avec la chape de plomb du stalinisme, a rendu la révolution épouvantable aux gens, recouvrant même toutes les révolutions intéressantes du passé. Quand on parle de Robespierre dictateur, on est totalement à côté de la plaque. Oui, Robespierre est plein de principes, et particulièrement de ce principe du pouvoir législatif, donnant aux citoyens le maximum de garanties pour l'exercice de la liberté. Son objectif, son obsession c'est d'en finir avec le despotisme. Pendant la Révolution, tout se déroule dans la plus grande publicité, au contraire des pratiques stalinienne. Il faut rendre la Révolution séduisante. Celle des droits de l'homme a toute sa beauté.

**ANNIE GEFFROY** — Le problème ne porte pas sur les principes et la bonne conscience révolutionnaire. On ne rendra pas séduisante l'idée de révolution même en recopiant la Déclaration de 1793. Les droits de l'homme sont ambigus. Le mot homme est ici ambigu. Ces droits ne concernent pas les femmes, à qui on interdit même l'exercice élémentaire de l'article 11. Les esclaves non plus ne sont pas concernés. C'est un arrêt à l'universa-



lisme. Robespierre dictateur ? Peut-être pas. Mais on a un gouvernement provisoire avec deux grands comités et Robespierre ainsi qu'une vingtaine d'autres élus formellement, mais la Constitution de 1793 est suspendue sitôt votée. Le moteur révolutionnaire est arrêté depuis longtemps au moment de Thermidor, quand on enferme la Constitution et qu'on passe à autre chose. On construit alors un Etat. Avec l'Être suprême, on réinstalle un appareil de coercition : la religion.

**MICHEL LEQUENNE** — Les valeurs de la Révolution sont des valeurs bourgeoises, mais elles dépassent les intérêts bourgeois. La bourgeoisie les abandonnera dès qu'elle prendra le pouvoir. Elles seront reprises par la petite-bourgeoisie qui rompra avec la grande bourgeoisie. La branche encyclopédiste est féministe. Une fois au pouvoir, on ne parle plus de cet aspect. L'autre limite concerne la propriété. Robespierre, Hébert, Marat ont le même blocage. C'est le point de blocage essentiel pendant le Terreur.

La Révolution française n'est pas un domaine propre face à un domaine glauque que serait le stalinisme. Les Jacobins parlaient eux-mêmes de dictature. Elle fut collective. Eux ne le savaient pas, mais ce fut une dictature de classe, par laquelle ils ont justifié y compris les actes les plus injustifiables. La pure politique bourgeoise de Robespierre n'avait aucun avenir. C'était une utopie négative. La belle démocratie n'était pas possible. L'échec de Robespierre, c'est l'échec de Rousseau, d'une vérité à moitié. L'autre moitié, c'était celle de Condorcet, d'Olympe de Gouge, celle des Amis des Noirs...

**FLORENCE GAUTHIER** — Quelle dictature ? Le débat à la Convention porte sur l'exécutif et ses liens au législatif. La solution, c'est que la Convention désigne deux comités subordonnés au législatif. Leur rôle : exercer le droit de surveillance du législatif sur l'exécutif. Exécutif très décentralisé, contrairement à la légende sur le jacobinisme. N'oublions pas qu'il n'existe pas de police d'Etat de 1792 à l'été 1794. La police est mise en œuvre, élue par les assemblées de section, de citoyens, sous le contrôle du Comité de surveillance générale. Finalement, la répression a été modérée, malgré ses excès. Ceux d'un Carrier sont tout à fait réels, mais ils ne traduisent pas une dictature centralisée.

Ce sont les municipalités qui sont le pouvoir exécutif. Il leur revient de faire connaître les lois, de les faire appliquer. Quand cela ne marche pas, les fonctionnaires destitués sont réélus, certes par des groupes, des sociétés populaires qui ne représentent pas tout le genre humain, mais ne sont pas des agents d'un pouvoir centralisé d'Etat, séparé de la société.

**ANNIE GEFFROY** — Il y a eu des élections à différents niveaux. Mais la Constitution n'a jamais été appliquée et la Convention s'est autoprolongée. La première Assemblée qui aurait dû être élue sur la base de la Constitution de l'an II n'a jamais existé. Une part d'exécutif existe bel et bien : les bureaux, les ministères qui retardent, bloquent... L'appareil d'Etat n'est jamais complètement séparé de la société. Les Jacobins sont les défenseurs de la volonté une. Il faut que tout remonte à Paris.

Tout cela existe bien. Les représentants sont les représentants de la Convention, mais ils détiennent un pouvoir. On ne peut pas s'en tirer avec la révolution qu'on voulait faire. Il faut aussi regarder la réalité, ce qu'ils construisent.

**MICHEL LEQUENNE** — Je crains qu'il n'y ait un dialogue de sourds, à cause de cette dichotomie entre les principes, les idées et les obligations de la vie. Il y a un mot que nous n'avons pas encore prononcé : la Terreur. Qu'est-ce que c'est ? C'est la dictature. Comment les comités agissent-ils vis-à-vis de la Convention ? La Terreur agit aussi sur la Convention. Robespierre croit pouvoir y aller jusqu'au bout, jusqu'au moment où ceux qui sont menacés de perdre leur tête forment une coalition contre lui. Daniel Guérin est très juste avec Robespierre. Il dit que Robespierre voulait arrêter la Terreur mais que le marais n'a pas compris.

**FLORENCE GAUTHIER** — Je veux revenir sur la volonté une. Il faut que le législatif reste suprême, d'où la subordination de l'exécutif. Le représentant en mission dispose d'un pouvoir. Il faut mettre en place un système cohérent dans un espace de liberté publique où les gens sont responsabilisés. Le pouvoir ne dure pas éternellement. Ils sont remplacés.

Robespierre n'est pas rousseauiste. D'abord, pour Rousseau, le concept de liberté renvoie à celui de nature tel qu'il le conçoit, à un homme libre, indépendant, n'ayant pas de relation avec les autres hommes ou de façon inconstante, ce qui débouche sur la négation de la sociabilité naturelle de l'homme. Rousseau pense que les relations entre les hommes font naître des relations de pouvoir, incompatibles avec sa conception de la liberté. Dans le *Contrat social*, la société doit préserver cette conception de la liberté et permettre la réalisation de cette liberté dans l'état de nature.

Chez Robespierre, le concept de liberté est tout à fait différent, c'est à la fois une liberté individuelle (de conscience, de penser, ainsi que le libre développement des facultés humaines) et une liberté qui se crée dans la relation aux autres hommes.

Ensuite, Rousseau n'est pas un théoricien de la nécessité de déclarer le droit naturel. Il refuse qu'il y ait une loi fondamentale qui subordonnerait l'exercice de la souveraineté. Locke, au contraire, veut constituer cet espace unique de limitation des pouvoirs gouvernementaux, éminemment dangereux. Robespierre est dans ce droit fil.

La Révolution n'a pas bloqué sur la question de la propriété. Au début, celle-ci est pensée comme la liberté : faculté du droit naturel. Même dans la Constitution de 1789, on ne parle pas de droit illimité. Ce n'est donc pas le principe du libéralisme économique qui est consacré dans cette Constitution. Il y eut un vaste mouvement critique populaire de la conception libérale du droit de propriété (voir Varlet, Roux, Saint-Just, Babeuf).

Simple utopie les idées de Robespierre ? Les paysans veulent une redistribution de la terre pour la majorité d'entre eux, qui n'en a pas suffisamment ou pas du tout. Il se produit les redistributions des biens nationaux gratuitement pour les indigents, la suppression des vestiges de la féodalité, un maximum à la taille

des grandes exploitations pour empêcher le despotisme économique... Vaste réforme, insuffisante, mais ce qui a été acquis l'est resté. Contre la spéculation sur les grains, on décrète le maximum pour ne pas spéculer « sur la substance du peuple ». Après la Révolution, la spéculation sur les grains a été très longtemps interdite en France. C'est un succès du mouvement paysan et urbain.

**Daniel Desmé** — *Robespierre a défendu le droit de propriété à condition qu'il ne s'oppose pas au droit à l'existence* : « Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. »

**MICHEL LEQUENNE** — Oui, mais... Une délégation des quarante-huit sections de Paris s'est présentée à la barre de la Convention en demandant une loi sur les subsistances et un prix maximum sur le blé. Elle fut fraîchement reçue. Marat se fit le défenseur des possédants effrayés, il traita les mesures proposées d'excessives, d'étranges, subversives. Les principaux chefs jacobins, avec la commune de Paris, désavouèrent cette pétition.

Ils n'ont fixé le maximum qu'obligés, en attaquant simultanément les Enragés qui por-

taient ces revendications. On est loin dans la pratique du droit abstrait.

**ANNIE GEFFROY** — La liberté chez Robespierre n'est pas un concept univoque. C'est un mot déifié, comme l'égalité, comme la fraternité, la justice. Ce ne sont pas les droits de l'homme. Ce sont des mots féminins, vecteurs d'un imaginaire fantastique qui prend une importance tout à fait énorme, parce que le féminin réel, les femmes sont exclues de cette citoyenneté. Dans tes propos, tu tends à prendre le meilleur de la Révolution, réel, comme s'il s'agissait de la simple réalisation des principes. Or, ce meilleur a souvent été acquis par la pression de la rue. Si le législatif avait été souverain, le roi n'aurait jamais été déposé, le maximum n'aurait jamais été instauré.

**FLORENCE GAUTHIER** — Pas du tout, les citoyens participent à la formation de la loi. Pas seulement l'Assemblée. Cela se trouve dans les deux Constitutions. Par ailleurs, une partie de mes travaux porte justement sur les luttes de classes au sein de la Révolution. Je ne l'oublie pas. Je montre au contraire que le mouvement populaire s'empare de la théorie des droits de l'homme, la transforme, la nourrit, l'enrichit, la fait bouger, la fait vivre.

## ● A lire

*Par-delà la légende, Thermidor : la chute de Robespierre est une présentation profonde de la signification historique de Thermidor, à travers la complexité des conflits d'intérêts sociaux et politiques qui s'y dénouent.*

Françoise Brunel, 1794, *Thermidor : la chute de Robespierre*, Complexe, 1989, 160 pages, 49 F.

*Les quatre dernières semaines de Robespierre, la crise du Comité de Salut public, les dialogues intérieurs de Maximilien avec l'ombre de Rousseau, à travers huit textes. C'est Robespierre, derniers temps, un livre passionnant, où la fiction pénètre les silences de l'histoire.*

Jean-Philippe Domecq, Robespierre, derniers temps, *Le Seuil*, 1984, 303 pages, 97 F.

*Il faut enfin lire la Révolution française, un classique édité en 1922, du plus robsperriste des historiens de la Révolution.*

Albert Mathiez, la Révolution française, *Denoël*, 1985, trois tomes.

## ● Références iconographiques

- Page 2
- a. Paysan. Gravure Chaumet. Musée Carnavalet (Paris).
  - b. Statue de Toussaint Louverture, inaugurée en 1852. Port-au-Prince.
  - c. Citoyens chantant *la Marseillaise*. Gravure de Lesueur. Musée Carnavalet (Paris).
  - d. Paysan écrasé par les charges de l'Ancien Régime. Musée Dobrie (Nantes).
  - e. Citoyens du faubourg Saint-Antoine se rendant à l'Assemblée. Gravure extraite des *Révolutions de Paris*.
  - f. Femme sans-culottes. Gravure anonyme. Musée de Montreuil.
- Pages 4 et 5
- a. Le 13 juillet 1789, la foule s'empare du garde-meuble royal de la place Louis-Quinze. Gravure d'après Prieur.
- Page 7
- a. Jacques Roux, précurseur du communisme français, en prison. Gravure Leveau.
  - b. Babeuf. Musée Carnavalet.
- Pages 8 et 9
- a. Insurrection paysanne. Gravure de la Galerie historique.
- Pages 10 et 11
- a. Le 14 juillet 1792, les symboles de l'aristocratie brûlés. Musée Carnavalet (Paris).
- Pages 12 et 13
- a. Intervenante dans un club de femmes. Gravure anonyme.
- Page 14
- a. Club de femmes. Gouache de Lesueur. Musée Carnavalet (Paris).
  - b. *Françaises devenues libres*. Gravure de 1789, Bibliothèque nationale (Paris).
- Page 15
- a. Marche des femmes sur Versailles, le 5 octobre 1789. Gravure anonyme. Bibliothèque nationale.
- Pages 16 et 17
- a. Sculpture de Simon-Louis Boizot, en biscuit de Sèvres. Musée du Nouveau monde (La Rochelle).
- Pages 18 et 19
- a. Composition de *la Marseillaise*. Tableau de Gérard Fromanger. Galerie Loft.
- Page 20
- a. Le 14 juillet 1789, la foule devant l'Hôtel de ville de Paris. Gravure.
- Page 21
- a. Serment du jeu de Paume, le 20 juin 1789. Tableau de David. Musée Carnavalet (Paris).
  - b. Grégoire gravé par Gautier. D'après Bonneville.
- Pages 22 et 23
- a. Mise en valeur du thème de l'égalité. Collection M. Adélaïde.
- Pages 24 et 25
- a. Un club jacobin rhénan. Dessin de Johann Jacob Hoch, Reinisches Landesmuseum, Bonn.
- Pages 26 et 27
- a. Ornaments d'Eglise, portés à la Convention par les sections de Paris. Musée Carnavalet.
  - b. Fête Notre-Dame à Paris, en l'an II. Gravure hostile d'Allemagne.
- Pages 28 et 29
- a. Photos d'Elie Kagan.
  - b. Condamnés reconduits en prison. Bibliothèque nationale (Paris).
  - c. 21 condamnés girondins guillotins place de la Révolution. Gravure des *Révolutions de Paris*. Musée Carnavalet (Paris).
  - d. Le procès de Louis Capet.
- Pages 30 et 31
- a. Le Comité de Salut public en réunion permanente sous la Terreur. Dessin anonyme. Bibliothèque nationale (Paris).
- Pages 32 et 33
- a. Photos de Béatrice Russier.
  - a. Robespierre. Gravure de Levachez. Bibliothèque de l'Institut d'histoire de la Révolution française.

# Un modèle jacobin ?

par Christian Picquet

Incontournable et nécessaire débat que celui qui agite le mouvement ouvrier depuis ses origines : quel part convient-il de conserver de l'héritage jacobin ? Comment ne pas le reprendre, fût-ce brièvement, au moment de conclure ce numéro. Du jacobinisme, on retiendra surtout qu'il fit de la Révolution française la plus éclatante des révolutions bourgeoises. Emanant essentiellement de la moyenne bourgeoisie, l'exercice de son pouvoir s'appuya sur les masses paysannes et urbaines. Il refléta, en retour, leurs aspirations à l'égalité et à la justice sociale. La féodalité s'en trouva radicalement détruite.

Pour autant, même pour les plus avancés d'entre eux, les hommes de la Montagne et du Club des Jacobins n'envisagèrent d'intégrer les masses populaires dans la nation bourgeoise que par l'accession à la propriété, tel que le droit en avait été consacré par Quatre-Vingt-Neuf. Partageant les préceptes fondamentaux de l'économie libérale, Robespierre et ses amis du Comité de Salut public limitèrent d'emblée la transformation de la structure agraire. Demeurant relativement sourds à la revendication des sans-culottes de la campagne, ils se refusèrent, par exemple, à toute réforme du métayage et au partage des grandes propriétés en petites unités de production. Et la centralisation dont ils furent les artisans préfigura l'Etat moderne parachevé par l'Empire.

Même l'économie dirigée qu'ils intaurèrent à l'automne 1793, en réponse à la pression populaire, émanait ainsi moins d'une conception de la démocratie sociale que des exigences de la défense du pays, alors soumis au blocus et ayant dû décréter la « levée en masse ». On a parfois décrit les décrets des 8 et 13 ventôse de l'an II (26 février et 3 mars 1794), qui redistribuaient aux « patriotes indigents » les biens des suspects, comme l'esquisse d'une « nouvelle révolution ».

Certes, les fortes paroles d'un Saint-Just ne manquaient alors pas de souffle : « *La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est entre les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution, les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis.* » Il ne nous en faut pas moins constater, avec Albert Soboul, que ces dispositions restaient fragmentaires en comparaison des aspirations sans-culottes, et qu'elles s'inscrivaient dans la ligne générale de la révolution bourgeoise : « *Profondément attachée au droit de propriété, la confiscation des biens privés n'a jamais été pour elle qu'un moyen de lutte contre l'aristocratie, lorsqu'il apparut que cette dernière, loin de composer, n'hésitait pas à recourir à l'insurrection et à la trahison.* »

Saisir, dans sa complexité, le processus révolutionnaire de l'époque conduit nécessairement à faire justice de certains faux procès ourdis dans la foulée de Thermidor. L'historiographie dominant ce Bicentenaire discerne ainsi dans la Terreur les prémices de la dégénérescence inévitable de toute transformation radicale du vieil ordre des choses. C'est ne pas comprendre que cet épisode traduisait, avant tout, les limites du jacobinisme. Etant dépourvus d'une perspective historique fondée sur la lutte des classes, ses représentants croyaient possible de résoudre par la

coercition la contradiction dans laquelle ils se débattaient : ils tendaient à une République de la raison et de la vertu, mais restaient prisonniers de la propriété privée. Portés par une dynamique qui laissait la grande bourgeoisie spectatrice, ils n'en voulaient pas moins établir solidement sa domination.

Dans une lettre à Marx, Engels formula le premier ce diagnostic, en 1870 : « *La Terreur, ce sont en grande partie des cruautés inutiles, commises par des gens qui ont eux-mêmes peur et cherchent à se rassurer eux-mêmes.* » Trotsky devait, par la suite, approfondir cette réflexion : « *Les Jacobins enfonçaient entre eux et le modérantisme le couperet de la guillotine. La logique du mouvement de classe allait contre eux, et ils s'efforçaient de la décapiter. Folie : cette hydre avait toujours plus de têtes ; et les têtes dévouées aux idéaux de vertu et de vérité se faisaient tous les jours plus rares. Les Jacobins se "purifiaient" en s'affaiblissant. La guillotine n'était que l'instrument mécanique de leur suicide politique, mais le suicide lui-même était l'issue fatale de leur situation historique sans espoir.* »

Seuls des imbéciles ou des falsificateurs peuvent à présent défendre l'idée que le Club des Jacobins inspira profondément la conception léniniste du parti révolutionnaire contemporain. Expriment l'idéologie qui inspirait sa démarche, Robespierre théorisait volontiers l'instrumentalisation du mouvement des masses. Le peuple veut le bien, disait-il, mais il ne le voit pas toujours et il faut le conduire. Aussi, les Jacobins ne construisirent-ils jamais un parti, mais recoururent-ils à la pratique des comités restreints. Les citoyens se voyaient enserrés dans un vaste réseau d'organisations affiliées au club, qui recevaient de ce dernier impulsion et directives. Dans cette conception, l'élection laissait finalement la place à l'épuration et la démocratie révolutionnaire se confondait avec le noyautage.

C'est encore Trotsky qui formula la critique la plus pertinente de l'organisation politique jacobine, en juin 1927 : « *Où cela menait-il les clubs jacobins ? A un régime anonyme de terreur, sous lequel on était contraint de se taire, de voter à une unanimité de cent pour cent, de s'abstenir de toute critique, de penser selon les prescriptions d'en haut, en même temps qu'on cessait de comprendre que le parti est un organisme vivant, indépendant et non un appareil de pouvoir se suffisant à lui-même.* »

Autant dire que, quels qu'aient pu être les tâtonnements de Marx, de Lénine ou de Gramsci à propos de la Révolution française, le marxisme récuse, depuis ses origines, l'idée d'un « modèle jacobin ». Si la tourmente du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle nous lègue un exemple, c'est dans la mesure où elle constitue la preuve vivante de ce qu'une révolution peut apporter de neuf, de fécond, de libérateur à l'humanité.

De ce point de vue, nous nous trouvons, sans l'ombre d'une hésitation, aux côtés de Saint-Just quand il proclame, par-delà deux siècles, que « *ceux qui font les révolutions à demi ne font que creuser leur propre tombeau.* »

Vouloir en même temps célébrer la Révolution et clore définitivement l'ère des révolutions est une contradiction majeure du Bicentenaire officiel. A contre-courant de ce non-débat consensuel, ce livre rassemble des contributions de vingt auteurs (E. Balibar, J. S. Beek, D. Bensaïd, D. Berger, F. Dosse, F. Gabriel, F. Gauthier, J.-F. Gay, A. Geffroy, Ph. Geneste, G.-R. Ikni, G. Labica, O. Le Cour Grandmaison, M. Lequenne, M. Löwy, K. Mann, G. Pago, M. Riot-Sarcey, P. Tort, E. Toussaint) dont le point commun, par-delà leurs approches différentes ou divergentes, est de ne pas visiter la Révolution comme un monument, mais de la penser au présent, pour en réactiver les enjeux.

*Permanences de la Révolution*,  
 éditions La Brèche. 1989, 310 pages, 108 F.  
 En vente en librairie ou à commander à PEC-La Brèche,  
 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil.

E. BALIBAR  
 J.-S. BEEK  
 D. BENSAÏD  
 D. BERGER  
 F. DOSSE  
 F. GABRIEL  
 F. GAUTHIER  
 J.-F. GAY  
 A. GEFFROY  
 P. GENESTE  
 G.-R. IKNI  
 G. LABICA  
 O. LE COUR  
 GRANDMAISON  
 M. LEQUENNE  
 M. LÖWY  
 K. MANN  
 G. PAGO  
 M. RIOT-SARCEY  
 P. TORT  
 E. TOUSSAINT

**PERMANENCES**  
*de la Révolution*  
 POUR UN AUTRE BICENTENAIRE



LISEZ LA PRESSE  
 DE LA LCR  
 ET DE LA  
 IV<sup>e</sup> INTERNATIONALE